



*Zone Spéciale de Conservation  
FR 4100175  
« Les Mines de Mairelles,  
Château-Lambert, Réseau Jean  
Antoine, secteur Le Thillot »*

**Document d'objectifs**  
validé le 05 janvier 2012

maîtrise d'ouvrage : Parc naturel régional des  
Ballons des Vosges

# *Cahier 1 : Les diagnostics et les mesures de conservation*



## DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR4100175 « MINES DE MAIRELLES, CHATEAU-LAMBERT, RESEAU JEAN ANTOINE, SECTEUR LE THILLOT »

### **Maître d'ouvrage**

---

MEDDTL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – Lorraine/ Direction Départementale des Territoires des Vosges  
Suivi de la démarche : Ludovic LEMARESQUIER , Karine SCHMITT (DREAL Lorraine), et Roger BOURCELOT (DDT)

### **Opérateur**

---

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

### **Rédaction du document d'objectifs**

---

Rédaction / Coordination / Cartographie : Fanny ORTLIEB (PNR des Ballons des Vosges)

Contribution au diagnostic écologique : CPEPESC Lorraine, CSL, FLORAINE

Contribution / Synthèse / Relecture : Antoine ANDRE, Didier ARSEGUEL, Christophe BOREL, Samir BASRAOUI, Denis CARTIER, Fabien DUPONT, Mickaël GAMARDE, Loris GIOVANACCI, Karine JUNG, Claude MICHEL, Ludovic LEMARESQUIER, Jean-Paul LOUIS, Francis PIERRE, Philippe POISSON, Jacky VERET

### **Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires**

---

Cartographie des habitats (2011) : PNR des Ballons des Vosges

### **Crédits photographiques (couverture)**

---

Les Hautes-Mynes

### **Référence à utiliser**

---

ORTLIEB F. (2012) – *Document d'objectifs de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Mines de Mairelles, Château-Lambert, Réseau Jean Antoine, secteur le Thillot », – Cahier 1 : Éléments de présentation et de synthèse.* 71p.

## REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DU DOCOB

| Collectivités impliquées directement dans la rédaction du Docob   | Administrations   | Organismes techniques et scientifiques et associations   |   |
|---|---|--|---|
| <p>La commune du Thillot<br/>Jean-Paul Louis</p> <p>Les membres de la communauté de communes</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p> | <p>La Préfecture d'Épinal</p> <p>La Sous-Préfecture de Saint Dié des Vosges</p> <p><b>DREAL</b><br/>Ludovic Le Maresquier<br/>Karine Schmitt</p> <p><b>DDT</b><br/>Samir Basraoui<br/>Roger Bourcelot</p> <p><b>ONF</b><br/>Didier Mougin</p> | <p>L'association des Maires des Vosges<br/>Dominique Peduzzi</p> <p><b>CRPF</b><br/>Stéphane Asaël</p> <p><b>Fédération de Chasse et Représentant du groupement d'intérêt cynégétique</b></p> <p>Yvan Bové<br/>François Géhin</p> <p><b>Club vosgien du Thillot</b><br/>Claude Chevrier</p> <p><b>Floraine</b><br/>Denis Cartier</p> | <p><b>CSL</b><br/>Didier Arseguel</p> <p><b>CPEPESC Lorraine :</b><br/>Christophe Borel<br/>Dorothee Jouan<br/>Mickaël Gamarde</p> <p><b>SESAM</b><br/>Francis Pierre</p> <p><b>Les Hautes-Mynes</b><br/>Yves Ceresa<br/>Philippe Poisson</p> <p><b>Parc naturel régional des ballons des Vosges :</b><br/>Karine Gares<br/>Jacky Véret<br/>Antoine André<br/>Claude Michel<br/>Fabien Dupont</p> |

|  |    |  |    |
|--|----|--|----|
| <b>Chapitre 1: le rappel du contexte natura 2000</b>   | 6  | C-3. Les activités de sports et loisirs                                      | 27 |
| A- Qu'est-ce que Natura 2000 ?   | 7  | F- Les relations entre activités humaines, habitats et espèces               | 28 |
| B- Qu'est ce qu'un document d'objectifs ?  | 8  | F-1. Les suivis scientifiques  | 28 |
| D- Que sont les contrats natura 2000 ?   | 10 | F-2 Les activités de sports et de loisirs                                    | 28 |
| D.1 - Définition et contenu  | 10 | F-3 Les activités économiques  | 29 |
| D.2 - Les financements   | 10 | G- Le bilan des inventaires, mesures de protection et de gestion existantes  | 30 |
| D.3 - Les bénéficiaires  | 10 | G-1 Les inventaires des milieux naturels remarquables                        | 30 |
| E- L'évaluation des incidences   | 11 | G-2 Mesures de protection relevant du code de l'environnement                | 30 |
| <b>Chapitre 2 : les principales caractéristiques du site</b>   | 12 | G-3 Mesures de protection relevant des codes de l'urbanisme et du patrimoine | 30 |
| A- Présentation, localisation du site et statut foncier  | 13 | <b>Chapitre 4 : les enjeux et objectifs opérationnels</b>                    | 32 |
| B- Les données écologiques et l'occupation des sols  | 15 | A- Les problématiques et enjeux du site natura 2000                          | 33 |
| C- L'intérêt du secteur  | 15 | A-1 Les problématiques actuelles du site                                     | 33 |
| D- Les données historiques   | 16 | A-2 Les enjeux du site   | 33 |
| <b>Chapitre 3 : les diagnostics écologiques et socio-économiques</b>   | 17 | B- Les objectifs du DOCOB  | 34 |
| A- L'état des lieux des espèces présentes et leurs états de conservation : les chiroptères                           | 18 | <b>Chapitre 5 : les fiches actions et la programmation générale du DOCOB</b> | 47 |
| A-1 Généralités sur les chiroptères  | 18 | A Les fiches actions   | 48 |
| A-2 Les chiroptères dans les mines du Thillot  | 18 | B- Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions retenues          | 68 |
| B- L'état des lieux des autres espèces patrimoniales présentes en surface et en milieu souterrain                    | 19 | <b>Chapitre 6 : l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs</b> | 70 |
| B-1 En surface   | 19 | A L'évaluation : quels objectifs ?   | 71 |
| B-2. En milieu souterrain  | 20 |  |    |
| C – L'état des lieux des habitats naturels présents et leurs états de conservation                                   | 21 |  |    |
| C-1. Les habitats naturels présents  | 21 |  |    |
| C-1.2. Les habitats prairiaux  | 21 |  |    |
| C-2. Les états de conservation des habitats naturels   | 22 |  |    |
| D – L'état des lieux des habitats anthropiques présents et diagnostic de l'habitat d'espèces d'intérêt communautaire | 25 |  |    |
| D-1. Les habitats anthropiques présents  | 25 |  |    |
| D-2. Le diagnostic de l'habitat d'espèces d'intérêt communautaire  | 25 |  |    |
| E- L'état des lieux des activités socio-économiques  | 27 |  |    |
| E-1. Les activités économiques   | 27 |  |    |
| E-2. Les suivis scientifiques  | 27 |  |    |

## Annexes cahier 1 :

|   |    |
|---|----|
| Figure 1 : Localisation du site natura 2000, pnrbv 2011                                 | 13 |
| Figure 2 : Myotis, myotis, CPEPESC Franche Comté  | 14 |
| Figure 3 : Iconographie- La Croix aux Mines- Heinrich GROSS                             | 16 |
| Figure 4 : Résultats des suivis pour le Grand Murin                                     | 17 |
| Figure 5 : effectifs de Myotis myotis, CPEPESC 2012                                     | 17 |
| Figure 6 : effectifs des Vespertilion à oreilles échancrées, CPEPESC 2012               | 18 |
| Figure 7 : Le Grand Rhinolophe, C König.  | 18 |
| Figure 8 : Rosalia alpina, Stéphane Alix  | 19 |
| Figure 9 : Les bryophytes dans les mines, PNRBV   | 19 |
| Figure 9 : Hêtraie sapinière acidiphile, PNRBV 2011                                     | 21 |
| Figure 10 : Prairie de fauche, PNRBV 2011   | 21 |
| Figure 11 : Huperzia selago, Enrico Romani  | 21 |
| Figure 12 : Arbres morts dans les hêtraies sapinières du Thillot, PNRBV 2011            | 21 |
| Figure 13 : L'entrée de mine visitable Saint Charles (TB -32)                           | 24 |
| Figure 14 : La présence des chiroptères dans les parties visitables, pnrbv              | 25 |
| Figure 15 : Visites guidées de la mine Saint Charles, Hautes Mynes                      | 27 |
| Figure 16 : tableau des relations entre activités socio-économiques, habitat et espèces | 28 |

## Annexes cahier 2 :

### ANNEXE 1 : LA LOCALISATION ET LES LIMITES DU SECTEUR

### ANNEXE 2 : LES DONNEES SUR LE STATUT FONCIER DU SECTEUR

- TABLEAU DES RELEVES CADASTRAUX
- CARTE DU STATUT FONCIER

### ANNEXE 3 : LE SITE DES MINES DU THILLOT DANS LES INVENTAIRES SCIENTIFIQUES DE MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

- CARTE DES ZONES INVENTORIEES
- TABLEAU RECAPITULATIF

### ANNEXE 4 : LES DONNEES CONCERNANT LES HABITATS NATURELS

- METHODOLOGIE DE LA CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS
- CARTE DES HABITATS NATURELS
- CARTE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE
- TABLEAU RECAPITULATIF

### ANNEXE 5 : LES DONNEES CONCERNANT LES ESPECES ET LES HABITATS D'ESPECES

- CARTE DES HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE
- PROTOCOLE DE HIERARCHISATION DES GITES
- FICHES DESCRIPTIVES DES CHIROPTERES D'INTERET COMMUNAUTAIRE
- LISTE DES REGLEMENTATIONS SUR LES CHIROPTERES

### ANNEXE 6 : LES ETATS DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- CARTES DES ETATS DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

### ANNEXE 7 : LES DONNEES TOURISTIQUES, LES SPORTS ET LOISIRS

- CARTE DES ACTIVITES LIEES AU TOURISME, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS

### ANNEXE 8 : PROTECTION REGLEMENTAIRE ET MESURES DE GESTION CONSERVATOIRE EXISTANTES

- CARTE DES ESPACES BENEFICIANT DE MESURES DE PROTECTION REGLEMENTAIRE ET BILAN DE LA MAITRISE FONCIERE OU D'USAGE
- DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

### ANNEXE 9 : LES ZONAGES DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

### ANNEXE 10 : LA CHARTE NATURA 2000

### ANNEXE 11 : LES CAHIERS DES CHARGES DES CONTRATS NATURA 2000

## Annexes Cahier 3 :

Annexe 1 : arrêté désignation du site

Annexe 2 : arrêté de composition du comité de pilotage et liste des réunions de concertation

Annexe 3 : comptes rendus de réunions

Annexe 4 : schéma du champ d'évaluation des incidences

Annexe 5 : bibliographie

## *Chapitre 1: le rappel du contexte natura 2000*

## Quelques définitions

### **Habitat naturel**

Milieu naturel constitué d'une association végétale particulière due aux spécificités de ce milieu (climat, sol...)

### **Habitat naturel d'intérêt communautaire**

Habitat figurant à l'annexe 1 de la directive habitats ; il correspond à un milieu sensible, rare ou menacé. Certains sont dits prioritaires et nécessitent des mesures de protection et de gestion particulières.

### **Espèce d'intérêt communautaire**

Espèce animale ou végétale figurant à l'annexe 2 de la directive habitats ou dans l'annexe 1 de la directive oiseaux. Elle correspond à une espèce sensible, rare ou menacée. Comme pour les habitats, il existe des espèces dites prioritaires qui nécessitent des mesures de protection et de gestion spécifiques.

### **Habitat d'espèce d'intérêt communautaire**

Milieu de vie d'une espèce d'intérêt communautaire : là où elle naît, se reproduit, grandit, se nourrit...



## UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE EUROPÉEN

L'Union européenne a adopté une politique de conservation des espèces et de leurs habitats par le biais de deux directives :

- la directive dite « oiseaux » de 1979 concerne la protection des oiseaux sauvages (abrogée et remplacée par celle de 2009) ;
- la directive dite « habitats » de 1992 vise à maintenir les habitats naturels rares, sensibles ou menacés ainsi que les habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Dans son annexe 2, on trouve une liste d'espèces menacées au niveau européen qu'il faut préserver : espèces dites « d'intérêt communautaire ».

Chaque pays de l'Union européenne désigne des Zones de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive oiseaux et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) au titre de la directive habitats. L'ensemble des ZPS et des ZSC constitue le réseau natura 2000.

### **Plus d'informations**

➔ ANNEXE 6, CAHIER 3 : ABRÉVIATIONS

## UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réseau natura 2000 vise à mettre en place des mesures de gestion pour la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire, tout en tenant compte des exigences locales, économiques, sociales et culturelles.

C'est donc un outil de politique d'aménagement du territoire pour la gestion du patrimoine naturel et pour le développement de l'économie locale, mais il est également une occasion unique pour trouver un consensus autour de la gestion de la nature.

## CALENDRIER DES RÉUNIONS DU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

### Comité de pilotage « Mines du Thillot »

24 juin 2010 : élection du Président du comité de pilotage et du maître d'ouvrage, méthode de travail et contenu du document d'objectifs

15 juin 2011: présentation du diagnostic écologique et socio-économique

20 Septembre 2011 : Objectifs de gestion durable et actions à mettre en œuvre

29 novembre 2011 : Présentation des fiches actions, cahiers des charges et charte natura 2000

05 janvier 2012 : Discussions sur les remarques et validation du DOCOB

## B- Qu'est ce qu'un document d'objectifs ?

### UN DOCUMENT CONCERTÉ

Pour mettre en œuvre le réseau natura 2000, la France a choisi de présenter pour chaque site un document de gestion – appelé *document d'objectifs* – qui prévoit notamment des mesures de conservation appropriées. Il établit un état des lieux écologique et socio-économique du site. Après une analyse des données écologiques, économiques et sociales, il permet d'identifier les objectifs, d'anticiper et de résoudre d'éventuelles difficultés avec les propriétaires ou les utilisateurs du site, de définir les moyens d'action et de planifier à long terme sa conservation.

Le rédacteur du document d'objectifs, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, est le maître d'ouvrage du document d'objectifs. Il fait le lien entre les acteurs locaux, l'Etat et le maître d'ouvrage. La validation des étapes successives du document d'objectifs fait une large part à la concertation locale grâce à un comité de pilotage présidé par Jean- Paul LOUIS, adjoint au Maire de la commune du Thillot, et constitué d'acteurs concernés par la gestion du site.

Ce groupe s'est réuni 5 fois selon le calendrier présenté ci-contre.

### Plus d'informations

➔ ANNEXE 1, CAHIER 3 : COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE, LISTE DES RÉUNIONS DE CONCERTATION

➔ ANNEXE 2, CAHIER 3 : COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS

CE QUE CONTIENT LE DOCUMENT D'OBJECTIFS (DÉCRET N°2008-457 DU 15 MAI 2008 – ART. 18)

- une analyse décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site, les mesures réglementaires de protection et les activités humaines exercées sur le site
- les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et les espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site
- des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs
- un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats natura 2000, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à contrepartie financière
- la liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000 du site,
- l'indication des dispositifs financiers destinés à faciliter la réalisation des objectifs



- les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et l'état de conservation des habitats et des espèces.

## C- Qu'est ce que la charte natura 2000 ?

Les propriétaires de parcelles situées *dans* les sites natura 2000, de même que les « titulaires de droit réel », ont la possibilité de signer une charte natura 2000 (loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux).

### LES ENGAGEMENTS DE BONNES PRATIQUES

Cette charte correspond à une série de recommandations et d'engagements qui constituent des bonnes pratiques, c'est-à-dire des modes de gestion courants des milieux naturels présents, et dont la mise en œuvre n'est pas rémunérée car elle n'engendre pas de surcoût au gestionnaire. Ces pratiques courantes contribuent d'ores et déjà à la conservation des milieux naturels ou des espèces d'intérêt communautaire.

Leur définition repose sur une large concertation préalable avec l'ensemble des acteurs concernés.

### POURQUOI SIGNER UNE CHARTE NATURA 2000 ?

La signature d'une charte Natura 2000 marque tout d'abord l'adhésion du propriétaire en faveur d'une gestion courante et durable des sites natura 2000.

Le respect des engagements permettra d'autre part au propriétaire de bénéficier d'une exonération de la taxe sur le foncier non bâti. Enfin l'octroi de certaines aides publiques sera

également conditionné à la signature de cette charte.

**☒ ANNEXE 10, CAHIER 2 : LA CHARTE NATURA 2000 DES MINES DU THILLOT**

### ET POUR LES MODES DE GESTION ALLANT « AU-DELÀ » DES BONNES PRATIQUES ?

Dans le cadre des documents d'objectifs, il pourra être proposé de mettre en œuvre des actions de gestion spécifiques allant au delà de ces pratiques dites de gestion courante.

Dans ce cas, les propriétaires et gestionnaires volontaires, dont des terrains sont situés dans le site natura 2000, auront la possibilité de bénéficier de contrats natura 2000, contrats rémunérés.

En cas d'action(s) non prévue(s) dans ces contrats, il s'agira pour l'opérateur du site de rechercher d'autres sources de financements, comme cela est déjà conduit classiquement.

## D- Que sont les contrats natura 2000 ?

### D.1 - Définition et contenu

#### LE CONTRAT NATURA 2000

- il porte sur la conservation ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site.
- il porte exclusivement sur des terrains situés dans le site natura 2000.
- il prend la forme de mesures agri-environnementales pour les exploitants agricoles. Les engagements figurant dans le contrat natura 2000 doivent être conformes aux objectifs et aux actions précisées dans le document d'objectifs.

Les cahiers des charges des contrats natura 2000 qui pourraient être proposés s'appuieront sur les arrêtés régionaux ou circulaire nationale en vigueur (arrêtés relatifs aux conditions de financement des mesures de gestion.)

#### DURÉE

Les contrats sont signés pour cinq ans. La durée du contrat doit être appréciée en fonction des objectifs de conservation ou de restauration des milieux naturels, dans un souci d'harmonisation avec d'autres documents de planification existants.

### CONTENU

- les opérations à effectuer pour mettre en œuvre des objectifs de conservation (ou de restauration) des habitats et des espèces énoncés dans le document d'objectifs.
- les engagements correspondant aux bonnes pratiques ne donnant pas lieu à des compensations financières.
- les engagements donnant droit à contrepartie financière.
- le montant, la durée et les modalités de versement des aides financières.
- les indicateurs de contrôle et justificatifs à produire permettant de vérifier le respect de ces engagements

### D.2 - Les financements

Le contractant qui accepte de s'engager dans un contrat natura 2000 bénéficie en contrepartie d'aides financières annuelles. Ces dernières proviendront :

- de cofinancements européens.
- de l'État : ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), ministère de l'Agriculture (MAAPART).
- de cofinancements éventuels émanant de collectivités territoriales, des établissements publics et autres acteurs locaux.

Les aides seront versées par l'A.S.P. (remplace le Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles = CNASEA) dans le cadre d'une convention annuelle passée avec l'État.

### D.3 - Les bénéficiaires

Toute personne physique ou morale titulaire de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans le site natura 2000 peut conclure (démarche basée sur le volontariat) avec l'autorité administrative des contrats dénommés contrats natura 2000.

## E- L'évaluation des incidences

### UNE EVALUATION QUI S'INSCRIT LE PLUS SOUVENT DANS DES REGIMES D'AUTORISATION DEJA EXISTANTS

Le réseau natura 2000 a été créé avec l'objectif de maintenir ou de restaurer dans un état de conservation favorable les habitats et les espèces de faune ou de flore considérés comme présentant un intérêt particulier pour le patrimoine naturel européen, tout en permettant l'exercice d'activités socio-économiques indispensables au maintien des zones rurales et au développement des territoires.

Un développement durable passe par une appréciation fine des programmes et des projets susceptibles d'affecter de façon notable ces espaces. Il conviendra donc d'étudier, le plus en amont possible, la compatibilité des programmes et projets avec les objectifs de conservation. A cette fin, un régime d' « évaluation des incidences » a été prévu par l'article 6, paragraphes 3 & 4, de la directive Habitats. Sa transposition en droit français s'appuie sur les articles L. 414-4. à L. 414-7 et les articles R. 414-19 et R. 414-29 du code de l'environnement. La circulaire DNP/SDEN n° 2004-1 du 5 octobre 2004 en précise les modalités d'application et le contenu ainsi que circulaire DEVN1010526C du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences Natura 2000.

Ce régime d'évaluation des incidences Natura 2000 s'insère, le plus souvent, dans les régimes d'autorisation, d'approbation ou de déclaration existants : étude ou notice d'impact, documents

d'incidence au titre de la loi sur l'eau, ICPE soumis à autorisation, autorisations de défrichements,... Actuellement, une liste nationale contenant 29 catégories de projets, soumis à un régime d'autorisation, d'approbation ou de déclaration, a été établie par décret 2010-365 du 09 avril 2010. Cette liste nationale est complétée localement par des listes fixées par arrêté préfectoral. La 1<sup>ère</sup> liste locale concerne les projets déjà soumis administrativement à ces régimes d'encadrement. Une seconde liste locale, issue d'une 2<sup>ème</sup> liste nationale de référence (dite liste second décret), vise des projets non encadrés administrativement et crée un régime propre à natura 2000. **Décret n° 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.**

Pour plus d'informations, on trouvera en annexe 3, cahier 3, un schéma présentant le champ d'application prévu par la loi française.

### LE CONTENU DE L'EVALUATION DES INCIDENCES (R414-23 DU CE).

L'étude d'incidence se focalise sur les effets du projet par rapport aux objectifs de conservation du site natura 2000.

Dans un guide méthodologique (MEDD, nov. 2004), le Ministère de l'Ecologie précise le contenu de cette étude :

- présentation du (des) site (s) natura 2000 et du projet / programme concerné
- analyse de l'état de conservation du site
- analyse des incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes sur l'état de conservation

- mesures pour supprimer ou réduire les incidences dommageables et estimation des dépenses correspondantes
- conclusion sur l'atteinte portée
- si le projet / programme porte atteinte à l'état de conservation du site : les raisons justifiant, le cas échéant, sa réalisation
- analyse des méthodes utilisées pour évaluer les incidences

Pour la constituer, il faudra tenir compte du présent document d'objectifs qui énonce les objectifs de gestion durable du site.

### QUELLE CONSEQUENCES POUR LE PROJET ?

Si l'évaluation des incidences conclut sur l'absence d'effet(s) significatif(s) sur l'état de conservation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire ayant motivé la désignation du site au niveau européen, l'autorisation ou l'approbation peut être donnée.

Dans la négative, des solutions alternatives ou compensatoires sont recherchées. Si toutefois de telles solutions ne peuvent être envisagées, et dans le cas où ce projet ou programme ne relève pas de raisons impératives d'intérêt public liées à la santé ou à la sécurité publique, l'autorisation ne peut être donnée qu'après avis de la commission européenne.

Le schéma en annexe 3, cahier 3 présente plus en détail ce régime d'autorisation.

**ANNEXE 3, CAHIER 3 : CHAMP D'APPLICATION DU REGIME D'EVALUATION DES INCIDENCES - EXAMEN DES PROGRAMMES ET PROJETS DE TRAVAUX, D'OUVRAGES ET D'AMENAGEMENTS DANS LES SITES NATURA 2000**

## *Chapitre 2 : les principales caractéristiques du site*

## A- Présentation, localisation du site et statut foncier



LE TERRITOIRE NATURA 2000 DE LA ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION "MINES DE MAIRELLES, CHÂTEAU-LAMBERT, RÉSEAU JEAN ANTOINE, SECTEUR LE THILLOT" (ZSC N° FR4100175) COMPREND DES SECTEURS DE TROIS RÉSEAUX MINERS : ST-CHARLES, ST-HENRY ET ST-NICOLAS FAISANT PARTIES DES DISTRICTS MINERS DU THILLOT ET DE CHÂTEAU-LAMBERT.

Le site des mines du Thillot a été désigné par arrêté ministériel le 17 mars 2008 au titre de la Directive Habitats. Il se situe en Lorraine, dans le département des Vosges, au sein de l'aire biogéographique continentale.

Les réseaux miniers situés entre 660 et 820 m. d'altitude, occupent la Haute vallée de la Moselle, au sud du massif vosgien, sur la commune vosgienne de Le Thillot. Ils sont composés d'anciennes mines de cuivre dont certaines sont exploitées par le tourisme. Ce site de 7ha est marqué par la présence de chauves-souris, hébergées par les infrastructures minières, il correspond à un gîte d'hibernation et de transit.

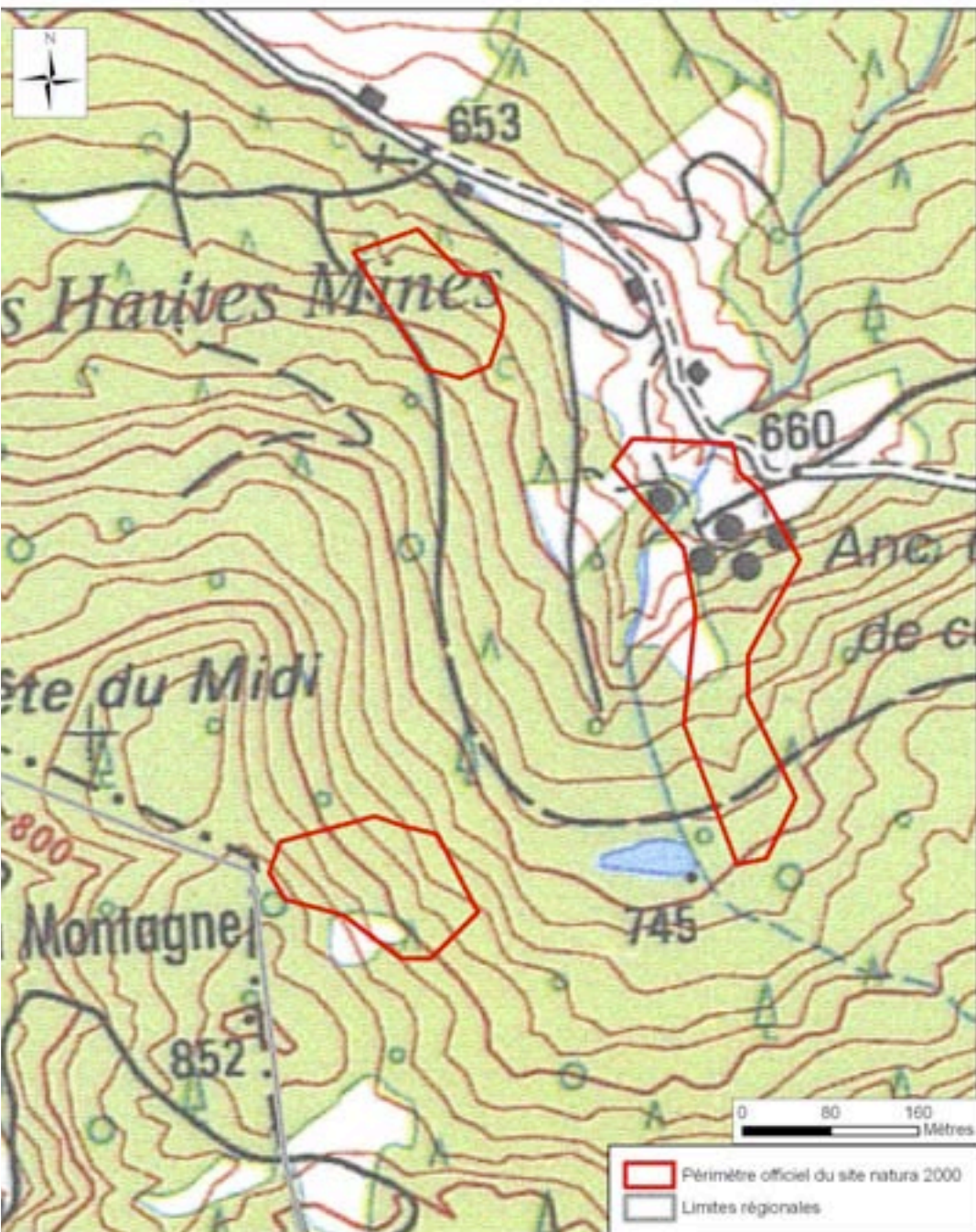
Le site Natura 2000 bénéficie d'autres périmètres de protection (ZPS, MH, etc.).

Le périmètre officiel du site est peu pertinent pour la conservation des chauves-souris puisqu'il n'englobe pas la plupart des entrées de mines intéressantes pour l'accueil de ces individus. Le diagnostic, ci-après, ne se base pas sur ce périmètre officiel mais sur une zone élargie, proposé et validé par les membres du COPIL, prenant en compte l'ensemble des entrées de mines du secteur. Le COPIL souhaite que les services de l'état prennent en compte l'ajustement du périmètre proposé lors d'une prochaine révision du site.

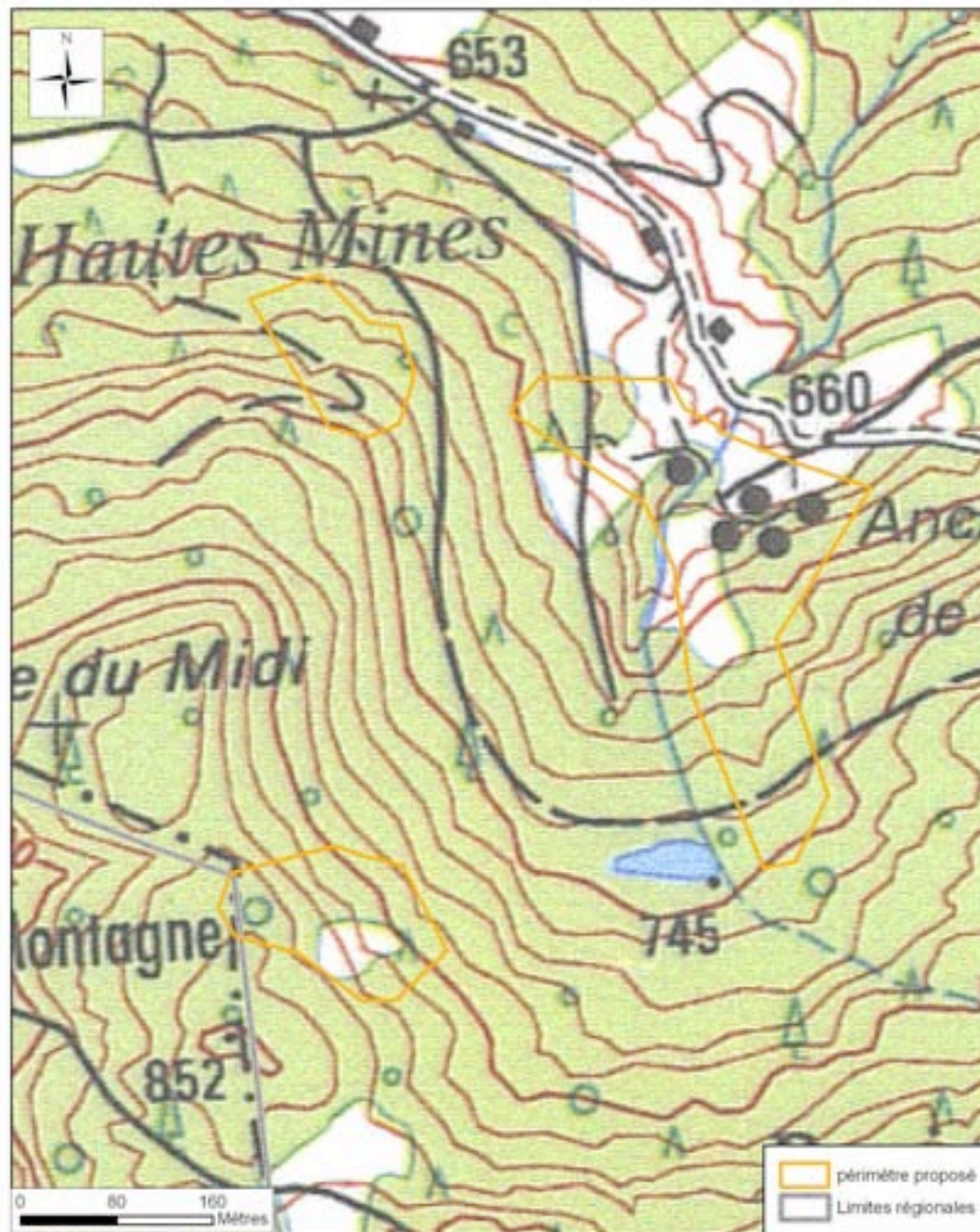
Figure 1 : Localisation du site natura 2000, pnrbv 2011



### Localisation des limites Natura 2000 : périmètre de référence



### Localisation des limites Natura 2000 : périmètre proposé par le COPIL





## STATUT FONCIER

Le site est constitué de parcelles communales et privées à savoir : la commune du Thillot, la section des mines et 2 propriétaires privés.

☒ **ANNEXE 2, CAHIER 2 : CARTE DU STATUT FONCIER, TABLEAU DES RELEVÉS CADASTRAUX**

## B- Les données écologiques et l'occupation des sols

**Altitude** : de 660 à 820 m.

**Géologie** : Les réseaux miniers sont installés sur trois filons de cuivre pentés vers le Sud à 45° séparés par deux failles. Le substrat géologique est constitué de diorites, roche plutonique proche du granite, dans lequel sont taillées les mines.

**Climat** : climat océanique à tendance continentale et à caractère montagnard. Les précipitations sont abondantes (1800mm/an en moyenne), les hivers sont froids et les étés chauds (8°C de moyenne annuelle) (cf. Station météo de Le Ménil).

**Hydrologie** : L'eau fût indispensable à l'activité minière, elle servait notamment à actionner les pompes. Le site est traversé par un ruisseau, le Ruisseau des Mines, affluent du Couard et de La Moselle. Il se situe à la limite de la ligne de partage des eaux entre Rhin et Rhône. Son débit varie fortement selon la saison. Les mineurs ont donc aménagé six étangs sur le versant pour avoir des

réserves. Actuellement, deux étangs sont encore en eau.

**Occupation du sol** : Lors de l'exploitation minière, le paysage a été fortement modifié en bouleversant la surface du sol par des excavations et des accumulations de matériaux mais également par la création de chemins, d'étangs, le déboisement et la composition des peuplements forestiers.

Actuellement, les mines sont surplombées et entourées principalement par de la forêt. On retrouve différentes essences comme le Hêtre mais aussi divers résineux (épicéas, pins, sapins, mélèzes). Une petite partie du site est également concernée par des prairies humides. Ces habitats naturels se développent sur des sols acides.

## C- L'intérêt du secteur

**PAR SA MULTIFONCTIONNALITÉ, LE SITE DES MINES DU THILLOT PRÉSENTE DE NOMBREUX INTÉRÊTS**

D'un point de vue écologique, le site constitue l'un des **gîtes d'hibernation majeur des Hautes-Vosges** avec 10 espèces dont 4 d'intérêt communautaire telle que le Grand Murin. Depuis 2012, il est considéré comme le gîte d'hibernation connu le plus important pour le Grand Murin en Lorraine. De plus, le secteur des mines est également une aire de transit entre les gîtes d'hibernation et de mise-bas et potentiellement des terrains de chasse.

Les mines du Thillot présentent également un intérêt historique puisque c'est un **site archéologique incontournable** dans la région et de notoriété

internationale. Elles constituent le réseau souterrain le plus vaste accessible et sont composées de vestiges de surface les plus importants des Vosges. Le site retrace 200 ans d'activités minières d'exploitation de cuivre du milieu du 16<sup>ème</sup> jusqu'au milieu du 18<sup>ème</sup> siècle au travers duquel on peut étudier l'évolution des techniques minières parfois pionnières sur le site. (1<sup>ère</sup> utilisation de la poudre en Europe).

Le site des mines du Thillot est constitué d'un sentier de découverte des mines accessible à tous types de publics qui lui confère un **intérêt pédagogique**. Ces intérêts ont justifié l'inscription du site dans le cadre de nombreux inventaires nationaux et internationaux de sites naturels remarquables, dont on trouvera une synthèse en annexe 3, cahier 2.

☒ **ANNEXE 3, CAHIER 2 : LE THILLOT DANS LES INVENTAIRES SCIENTIFIQUES DE MILIEUX NATURELS REMARQUABLES**



Figure 2 : Myotis, myotis, CPEPESC Franche Comté

## D- Les données historiques

Comme signalé précédemment, le site des mines du Thillot possède un intérêt archéologique majeur en retraçant 2 siècles d'activités minières.

### L'exploitation :

- C'est en **1550** que l'histoire des mines de la Haute-Vallée de la Moselle a commencée avec l'exploitation de filons d'argent qui décline en **1580**.

- La production de cuivre, débutée en **1560**, prend alors un essor. Des mines sont ouvertes en grand nombre sur le territoire du Thillot.

- Trois mines de cuivres se sont développées de manière importante :

+ Saint-Charles : exploitée de **1561 à 1761** et reconnue sur 400m de long et 80m de profondeur

+ Saint Henry : citée dans les archives de **1587** jusqu'au **XVIII** siècle

+ Saint Nicolas : exploitée de **1596 à 1702**, située près de la frontière avec la Franche-Comté.

### Les études archéologiques :

- Les fouilles archéologiques sont réalisées par la Société d'Etude et de Sauvegarde des Anciennes Mines (SESAM) depuis les années 80.

### La valorisation touristique du patrimoine minier :

- C'est en 1993 que la commune a décidé de mettre en valeur le patrimoine minier du secteur.

- En 1995, les travaux de création du sentier de découverte des mines ont débuté.

- En 1997, une régie municipale des Hautes-Mynes a commencé à fonctionner.

- Des visites guidées sont proposées depuis 2000.



Figure 3 : Iconographie- La Croix aux Mines- Heinrich GROSS



## *Chapitre 3 : les diagnostics écologiques et socio-économiques*

## A- L'état des lieux des espèces présentes et leurs états de conservation : les chiroptères

### A-1 Généralités sur les chiroptères

Les chiroptères constituent le 2<sup>ème</sup> ordre des mammifères avec plus de 1000 espèces dans le monde, 36 en Europe et 22 en Lorraine.

Leur cycle de vie est assez particulier puisqu'il est caractérisé par 4 étapes : l'accouplement en automne, suivi d'un transit vers les gîtes d'hiver dans lesquels elles entrent en léthargie pour économiser leur énergie. La gestation est différée puisqu'elle démarre au printemps, tout comme la période chasse, au moment du transit vers les gîtes d'été au sein desquels les femelles mettent bas.



Ces espèces sont insectivores et indicatrices du bon état écologique des écosystèmes, elles sont très sensibles aux modifications de leurs habitats

notamment aux variations de températures dans les gîtes d'hiver.

Les chiroptères sont des espèces très menacées par l'artificialisation du territoire mais également la destruction de leurs gîtes, le dérangement, l'emploi de pesticides, l'installation d'éoliennes, ... Elles bénéficient de diverses protections à différentes échelles :

- Internationale, par les conventions de Bonn et Bern pour la conservation des espèces migratrices et la vie sauvage.

- Européenne, au titre de la Directive Habitats Faune Flore, 12 espèces sont concernées et permettent la désignation de ZSC, telle que les mines du Thillot.

- Nationale, toutes les chauves-souris sont protégées depuis 1976 par le Code de l'environnement et leurs habitats par un arrêté ministériel de 2007.

☒ **CAHIER 2, ANNEXE 5 : LA LISTE DES PROTECTIONS DES CHIROPTÈRES**

### A-2 Les chiroptères dans les mines du Thillot

#### LES CHIROPTÈRES ONT PERMIS LA DÉSIGNATION DU SITE DES MINES DU THILLOT EN NATURA 2000

Le site des Mines du Thillot constitue l'un des gîtes majeur d'hibernation pour les chiroptères du massif vosgien. Sur cette petite surface de 7ha, on ne dénombre pas moins de 10 espèces présentes, entre 1985 et 2011, dont 4 d'intérêt communautaire faisant partie de l'annexe II de la Directive Habitats, ce qui confère au site une richesse spécifique importante.

Parmi ces espèces, on trouve :

#### Le Grand Murin (*Myotis myotis*)

Espèce principale du site par son effectif important, on comptait 41 individus maximum par suivi, entre 1985 et 2005, 31 en hiver 2010, 21 en 2011 et 90 en 2012. On pourrait facilement conclure à une chute des effectifs entre les périodes 85-2005 et 2010-2011. Cependant, les protocoles de suivis sont différents sur ces deux périodes (observateurs, surface prospectée, précision, etc.) et les résultats ne sont pas comparables. L'importance des effectifs en 2012 se traduit par l'exploration d'un nouveau secteur dans le réseau Saint-Charles.

L'état de conservation de l'espèce au niveau régional est considéré comme mauvais alors qu'au niveau du site l'espèce est jugée en bon état dans le Formulaire Standard de Données mis à jour en août 2008. L'évaluation du FSD se base sur des dires d'experts, ici la CPEPESC. (CPEPESC Lorraine, 2007)

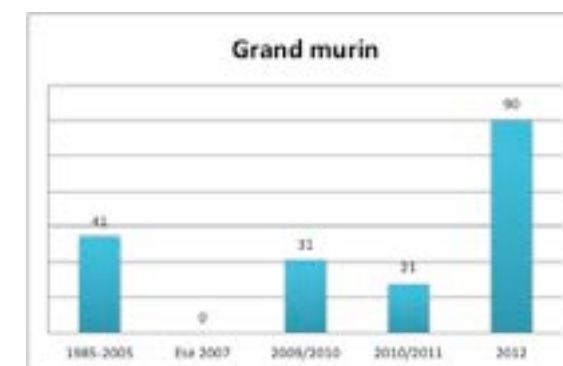


Figure 4 : effectifs de *Myotis myotis*, CPEPESC 2012

### Le Vespertilion à Oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*)

Le site des Mines du Thillot comptait 14 individus en 2010, 7 en 2011 et 17 en 2012 avec également un individu en transit en été 2007. Son état de conservation en Lorraine est non évaluable (manque de connaissances sur l'espèce, de données de suivis, ...). Au niveau du site, l'espèce est en bon état de conservation (CPEPESC Lorraine, 2007).

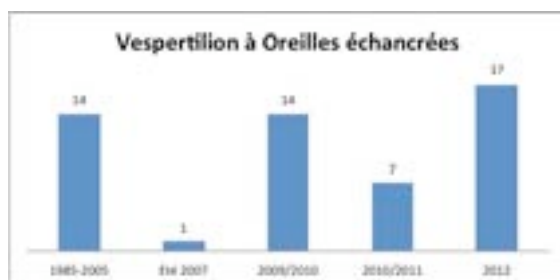


Figure 5 : effectifs des Vespertilion à oreilles échanquées, CPEPESC 2012

### Le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)

Cette espèce est très rare, il existe deux sites à Grand Rhinolophe dans le massif vosgien et le site des Mines du Thillot est le seul gîte à accueillir cette espèce dans les Hautes-Vosges.

L'état de conservation au niveau du site ne peut pas être évalué puisque l'effectif maximum cumulé entre 1985 et 2005 et en 2010 est égal à un, deux en 2011 et un seul individu en 2012.

### Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Un seul individu a été observé en 2011, aucun en 2012. On peut en déduire deux hypothèses ; soit l'espèce vient de s'installer dans les mines, soit elle était déjà présente mais, du fait de sa petite taille ou des endroits parfois inaccessibles qu'elle fréquente, elle n'a pas été observée. L'état de conservation de l'espèce est jugé mauvais au niveau régional et la population est non significative pour pouvoir évaluer son état à l'échelle du site.



Figure 6 : Le Grand Rhinolophe, C König.

Les autres espèces observées n'étant pas d'intérêt communautaire sont : Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentonii*), Vespertilion à Moustaches (*Myotis mystacinus*), Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*), Oreillard gris (*Plecotus austriacus*), Vespertilion de Brandt (*Myotis brandti*), Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*).

## B- L'état des lieux des autres espèces patrimoniales présentes en surface et en milieu souterrain

### B-1 En surface

#### Autres mammifères

On peut également observer du Blaireau (*Meles meles*), du Chevreuil (*Capreolus capreolus*), du Sanglier (*Sus scrofa*), du Lièvre (*Lepus europaeus*), du Renard roux (*Vulpes vulpes*), du Rat des moissons (*Micromys minutus*), de l'Ecureuil (*Sciurus vulgaris*), de l'Hermine (*Mustela erminea*) ainsi que du Loir (*Glis glis*).

#### Les insectes

Une observation de la Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) a été faite dans le secteur. Cette espèce est strictement protégée au niveau national. Elle figure sur les annexes II et IV de la directive Habitat, c'est une espèce d'intérêt communautaire prioritaire. La Rosalie des Alpes est également protégée par la Convention de Berne qui vise à interdire sa capture et son commerce.

### Les amphibiens et reptiles

Le site abrite 8 espèces : la Grenouille rousse (*Rana temporaria*, espèce de la Directive Habitats, annexe V), la grenouille verte (*Pelophylax sp.*), le Crapaud commun (*Bufo bufo*), le Triton alpestre et palmé (*Lissotriton alpestris-helveticus*), le Lézard vivipare (*Zootoca vivipara*), l'Orvet (*Anguis fragilis*) et enfin la couleuvre à collier (*Natrix natrix*).



Figure 7 : *Rosalia alpina*, Stéphane Alix

### Les poissons

On retrouve de la Truite Fario (*Salmo trutta fario*) et de l'Omble de Fontaine (*Salvelinus fontinalis*) toutefois leur présence est liée à leur introduction dans le cours d'eau par la société de pêche. Aucune espèce de poisson d'intérêt communautaire n'est présente sur le site.

### Les oiseaux

Bien que n'étant pas désigné au titre de la directive oiseau, le site abrite 3 espèces d'intérêt communautaire qui ont été observées sur le site : la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), et la Gélinoite des bois (*Tetrastes bonasia*).

### **B-2. En milieu souterrain**

En milieu souterrain, la connaissance est inexistante. On constate la présence de bryophytes dans les secteurs exploités par le tourisme. Les mousses se développent bien dans ces milieux humides et en particulier à proximité des endroits éclairés par des spots. Il serait intéressant d'approfondir la connaissance et de réaliser des suivis sur ces espèces.



Figure 9 : Les bryophytes dans les mines, PNRBV

## C - L'état des lieux des habitats naturels présents et leurs états de conservation

### C-1. Les habitats naturels présents

Le milieu forestier est l'habitat prépondérant du site des mines du Thillot. Seule une faible surface est occupée par la prairie.

#### C-1.1. Les habitats forestiers

On retrouve le même type d'habitat d'intérêt communautaire sur les trois secteurs (St Charles, Tête du midi et St Henry) avec une variabilité dans la composition floristique liée certainement au mode de gestion appliqué.

#### La hêtraie-sapinière acidiphile : 9110

Dans le secteur du réseau Saint Charles, l'habitat est non typique sous influence anthropique. En effet, on retrouve un taillis de noisetier exploité pour le bois de chauffage.

Sur les parties Saint Henry et la Tête du Midi, on observe un habitat typique structuré par le sapin (*Abies alba*) et le hêtre (*Fagus sylvatica*). La strate herbacée clairsemée est composée d'un cortège floristique assez diversifié mais classique. On peut observer par exemple de la myrtille (*Vaccinium myrtillus*), de la luzule blanchâtre (*Luzula luzuloides*), de la canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), du Séneçon de Fuchs (*Senecio fuchsii*), du Sceau de Salomon à feuilles verticillées (*Polygonatum verticillatum*) et beaucoup d'espèces de fougères

comme la fougère femelle, fougère des montagnes ou encore fougère à moustache (*Athyrium filix-femina*, *Oreopteris limbosperma*, *Dryopteris Phegopteris*).

Cet habitat recouvre la quasi-totalité du site natura 2000 avec 5,36ha, soit 96,36%. A strate herbacée clairsemée, il constitue des territoires de chasse importants pour les espèces de chiroptères chassant au sol comme le Grand Murin (*Myotis myotis*).



Figure 8 : Hêtraie sapinière acidiphile, PNRBV 2011

#### C-1.2. Les habitats prairiaux

Des habitats prairiaux ont été recensés sur le site. Ces prairies se situent à proximité du réseau Saint Charles, en bordure de chemin.

#### La Prairie de fauche

Cet habitat recouvre une petite surface du site natura 2000 (0,19 ha) mais elle s'étend également hors du périmètre.

La prairie est composée de Fromental (*Arrhenatherum elatius*), d'Angélique des bois (*Angelica sylvestris*), Reine des prés (*Filipendula ulmaria*), Cirse des Marais (*Cirsium palustre*), Renouée bistorte (*Bistorta officinalis*), Oseille commune (*Rumex acetosa*), Orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*). Cette prairie semble être composée de plusieurs associations végétales. Les prairies de fauche sont caractéristiques d'une richesse floristique élevée et sont aussi le lieu d'une grande diversité entomologique indispensable pour l'alimentation des chiroptères en période de transit.



Figure 9 : Prairie de fauche, PNRBV 2011



Sur les haldes, on retrouve à proximité des prairies, *Huperzia selago*, protégée au niveau régional. Cette espèce est caractéristique des milieux rocheux.



Figure 10 : *Huperzia selago*, Enrico Romani

#### ANNEXE 4, CAHIER 2 : LES DONNÉES SUR LES HABITATS NATURELS

### C-2. Les états de conservation des habitats naturels

L'état de conservation mesure l'écart entre l'habitat tel qu'il est observé aujourd'hui et un habitat « idéal » ou « optimal » au sens écologique. Ainsi, on pressent qu'il existe une différence entre une jeune plantation d'épicéas et une vieille forêt de hêtres et de sapins... C'est cet écart qu'il s'agit de mesurer à l'aide d'indicateurs.

Pour les habitats forestiers, la méthode Carnino est utilisée. Ce protocole d'évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers a été élaboré en 2009 par le MNHN et l'ONF, il prend en compte les critères suivants :

- La structure : le pourcentage d'espèces typiques présentes, la composition dendrologique non typique.
- La fonctionnalité : la dynamique de renouvellement avec le pourcentage de jeunes peuplements, la part de très gros bois et de bois morts.
- Les atteintes : présence d'espèces envahissantes, dégâts au sol, surfréquentation humaine, etc.

Une note est ensuite attribuée à l'habitat en fonction de ces critères. Pour évaluer l'état de conservation des forêts du Thillot, une sortie de terrain a été menée avec un expert botanique de l'association Floraine. Les critères de la méthode Carnino ont été utilisés, cependant le protocole n'a pas été suivi rigoureusement. En effet, la méthode est adaptée pour de grandes surfaces et peu pertinente pour des sites de faibles superficies. C'est pourquoi, l'état de conservation a été jugé globalement, à dire d'expert, sur chaque secteur (St Charles, St Henry et Tête du Midi). De plus, le temps imparti pour la phase de terrain n'a pas permis de réaliser un diagnostic approfondi.

Pour la prairie, l'état de conservation a été évalué à dire d'expert.

#### LES RESULTATS

Sur le secteur Saint Henry, on retrouve des tâches sporadiques de peuplements monospécifiques d'épicéas, cependant ils occupent moins de 5% de la surface. La part de très gros bois à l'hectare est

assez faible (entre 1 et 3 TGB/ha) par contre le pourcentage de bois mort, notamment au sol, est important et ils sont parfois de gros diamètres.



Figure 11 : Arbres morts dans les hêtraies sapinières du Thillot, PNRBV 2011

La composition floristique est assez typique dans ce secteur, on retrouve plus de 40% des espèces en moyenne par rapport aux espèces typiques indiquées dans le cahier d'habitat natura 2000. La strate intermédiaire, composée de petits-bois et bois moyens, est assez faible. On peut se demander si la régénération est suffisante pour assurer un renouvellement équilibré de l'habitat.

D'après les caractéristiques observées, l'habitat dans ce secteur obtient une note de 75 sur 100. Cette valeur qualifie l'habitat de correct et donc en **bon état de conservation**.

Sur le secteur de la Tête du Midi, les caractéristiques écologiques de l'habitat sont très proches du secteur précédent. On peut même dire

que l'habitat est meilleur puisqu'on y retrouve moins d'épicéas mais on note toujours ce problème de régénération.

Pour la partie Saint Charles, on retrouve un habitat peu typique par rapport à l'habitat de référence, un taillis de noisetier, avec peu de très gros bois et de bois morts. Contrairement aux autres secteurs, il n'y a pas d'essences allochtones, ni de problème de renouvellement. On a donc un **habitat altéré** lié à la gestion forestière.

Concernant la prairie, ce milieu est assez perturbé. Elle est donc en **mauvais état de conservation**. Ces prairies méritent d'être étudiées plus précisément par des relevés phytosociologiques.

|              | Habitats présents               | Code CORINE | Code natura 2000 | Surface SIG en ha | %           | Types d'habitats                    |
|--------------|---------------------------------|-------------|------------------|-------------------|-------------|-------------------------------------|
| Forestiers   | Hêtraies sapinières acidiphiles | 41.112      | 9110             | 5,32              | 75.48       | Habitat d'intérêt communautaire :   |
| Prairiaux    | Prairie humide à Reine des Prés | 37.1        | X                | 0,42              | 5.95        | Habitat non d'intérêt communautaire |
| Anthropiques | Haldes minières                 | 88          | x                | 1.31              | 18.58       |                                     |
| <b>TOTAL</b> |                                 |             |                  | <b>7.05</b>       | <b>100%</b> |                                     |

| Etats de conservation                   | Bon                             | Moyen         | Insuffisant |
|---|---------------------------------|---------------|-------------|
|   | Hêtraies sapinières acidiphiles | 4.98ha        | 0.34        |
| Prairies                                | 0                               | 0.42          | 0           |
| <b>Site global %</b>                    | <b>70.64%</b>                   | <b>10.78%</b> | <b>0%</b>   |
| <b>Habitats d'intérêt communautaire</b> | <b>93.60%</b>                   | <b>6.40%</b>  | <b>0%</b>   |

#### UN BON ÉTAT DE CONSERVATION GÉNÉRAL

Au final, l'état de conservation global des habitats d'intérêt communautaire du site est estimé comme bon à 93,60%. Les principaux problèmes visibles actuellement sont la régénération des peuplements forestiers. De plus, l'aménagement forestier du Thillot préconise le mélange d'essences pour limiter la progression de l'épicéa. Actuellement, le mode de traitement est jardinatoire, la trop forte régularisation des peuplements est à nuancer progressivement pour retrouver une strate intermédiaire. Le hêtre est à valoriser et les quelques beaux érables et frênes présents sont à favoriser.



## D - L'état des lieux des habitats anthropiques présents et diagnostic de l'habitat d'espèces d'intérêt communautaire

### D-1. Les habitats anthropiques présents

Le site natura 2000 est un complexe minier composé de diverses infrastructures souterraines et de surface. On y trouve des entrées de galeries et des puits mais également des haldes qui sont des accumulations de roches stériles en surface.

Les parties souterraines sont développées sur environ 5 km pour Saint-Charles et Saint Henry et 15 km au total si on comptabilise St Nicolas et Château-Lambert en Haute-Saône.

Sur la totalité du secteur, 14 entrées ont été comptabilisées. Parmi ces entrées, 13 sont accessibles aux chiroptères et 12 aux hommes. En effet, une entrée est grillagée de façon à laisser passer les chauves-souris mais n'est pas accessible pour réaliser des suivis. Une autre entrée du côté Franc-comtois possède également une grille, posée en 1992, et perméable aux chiroptères et aux scientifiques.

Cinq de ces 14 entrées sont communicantes avec le reste du réseau dont elles font parties, deux le sont partiellement.

Trois entrées se situent sur le sentier touristique et parmi elles, deux sont visitées par le public en libre accès et une nécessite l'accompagnement par un guide. Un projet de développement touristique prévoit l'ouverture d'une nouvelle entrée (TB-32)

pour pouvoir faire un circuit souterrain guidé et non un simple aller-retour.



Figure 12 : L'entrée de mine visitable Saint Charles (TB -32)

☒ **CAHIER 2, ANNEXE 5 : CARTE DES HABITATS D'ESPÈCES**

### D-2. Le diagnostic de l'habitat d'espèces d'intérêt communautaire

Selon un protocole de hiérarchisation des sites à chauves-souris, entre 1987 et 2007, le site des mines du Thillot obtient 135 points sur l'ensemble des réseaux. Il se place dans les 147 sites les plus importants sur 4417 sites cotés soit 3, 32%. De 2000 à 2011, la galerie Saint-Charles visitable (TB – 46) comptabilise 145 points à elle seule.

Ce protocole de notation a été élaboré au niveau régional, en 2005, par la CSRPN Lorraine et le CSL, pour pouvoir les hiérarchiser et définir une stratégie de protection. Cette cotation se base sur trois critères :

- le nombre d'espèces observées
- les effectifs
- le rôle du site dans la biologie de chaque espèce

Si le site obtient une note assez élevée c'est entre autres parce qu'il **accueille une richesse spécifique importante**. Ce constat permet de dire que si les chiroptères s'installent c'est que **la structure et la fonctionnalité de l'habitat leur sont favorables**. En effet, ces réseaux souterrains offrent un **potentiel d'accueil important**. C'est le deuxième réseau connu le plus étendu du territoire du Parc des Ballons des Vosges après celui de Sainte-Marie-aux-Mines. De plus, on peut signaler que grâce aux suivis archéologiques et à la valorisation touristique du site, le réseau Saint Charles est entretenu, notamment les entrées de mines, ouvertes lors de fouilles archéologiques, qui restent accessibles et qui, sans intervention, pourraient s'effondrer naturellement.

D'autre part, des suivis de températures ont été menés dans les cavités touristiques lors d'une étude scientifique CEA Grenoble en partenariat avec la Société d'Etude et de Sauvergarde des Anciennes Mines (SESAM). Ces derniers attestent que si la température est stable à 7-8°C tout au long de l'année dans les endroits reculés, les courants d'air existent dans les galeries d'accès, ils sont soumis à des flux et des inversions de sens selon les variations saisonnières. De plus, le site des mines du Thillot a une **double fonctionnalité** pour la biologie des chiroptères puisqu'il offre à la fois le gîte d'hibernation et le potentiel de chasse et de transits, automnal et printanier, par la présence de milieux ouverts.

Concernant les **menaces et pressions** qui pourraient nuire à la viabilité de l'habitat ou à la survie à long terme des espèces présentes, elles sont **négligeables voir nulles** jusqu'à présent. Cependant, des projets, comme l'agrandissement des parties touristiques, ou des éventuels changements de pratiques, telles qu'une évolution de la gestion forestière, des périodes de fouilles archéologiques, ou des visites touristiques, pourraient avoir des impacts sur l'habitat. En effet, il faut **rester vigilant et réfléchir à une gestion concertée**, pour ne pas modifier l'aérologie du gîte par exemple qui pourrait entraîner des effets préjudiciables pour les chiroptères. Toutefois, il faut constater que l'aérologie actuelle résulte des réouvertures depuis 20 ans de plusieurs galeries par les travaux archéologiques.

On peut conclure que le site des mines du Thillot est un **gîte d'hibernation majeur** dans le sud du massif vosgien.

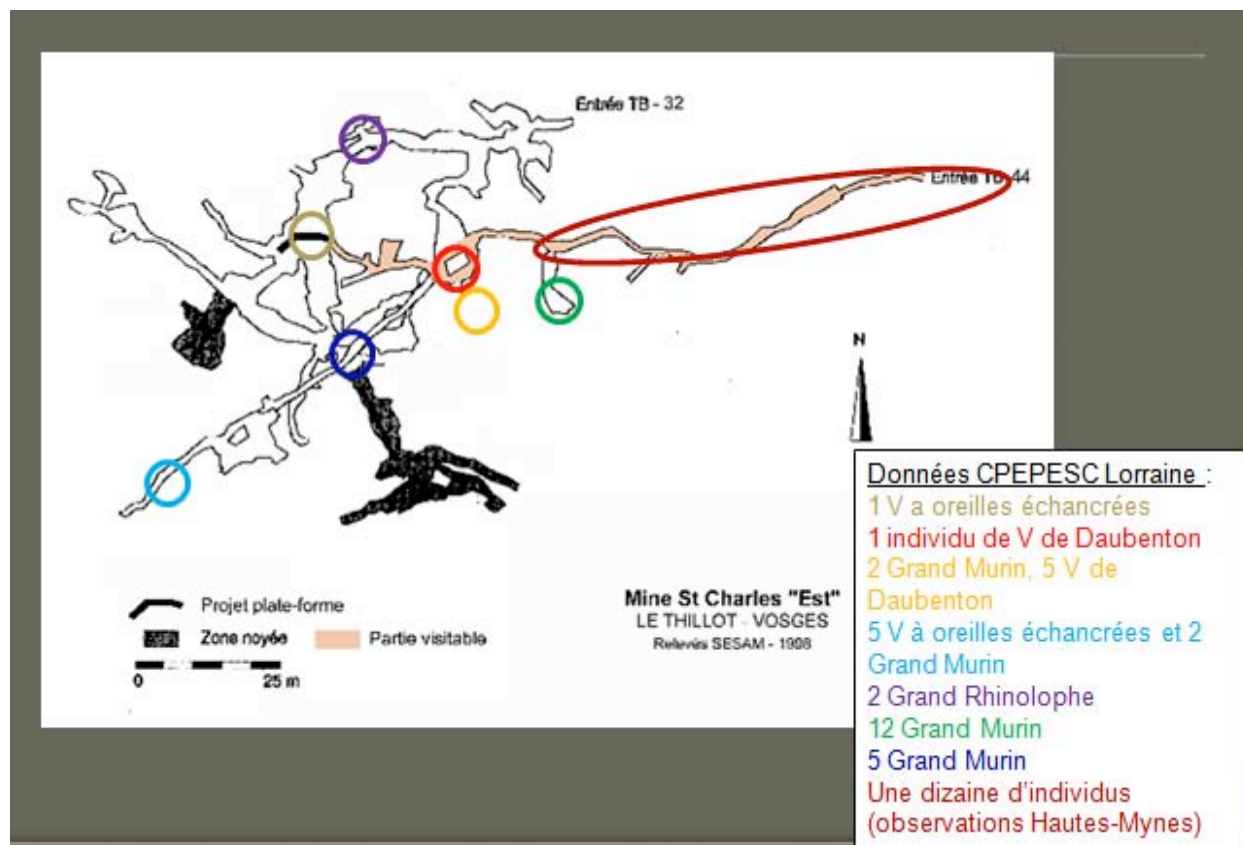


Figure 13 : La présence des chiroptères dans les parties visitables, pnrbv

## **E- L'état des lieux des activités socio-économiques**

### **E-1. Les activités économiques**

#### **E-1.1 L'exploitation forestière**

Le site est recouvert par de la forêt à la fois communale et sectionnale, gérée en partie par l'ONF, et privée.

Les forêts communales du site font partie du groupement de forêts communales et sectionnales du Thillot qui compte 458,81ha répartis sur 4 communes : Le Thillot, Le Ménil, Ramonchamp et Saulxures dont 235ha sont sur la commune du Thillot. Les forêts des mines sont réparties sur les hauts de versants, sur pente modérée, exposées au Nord. Elles couvrent l'aire naturelle de la sapinière hêtraie. Certaines parcelles ont été rajeunies par de la plantation d'épicéa dans les années 20 et 50 pour reconstituer des peuplements scolytés. L'aménagement forestier en vigueur jusqu'en 2011 indique que la section des Mines est soumise à une gestion en futaie jardinée pied par pied avec un mélange d'essences variables pour limiter la progression de l'épicéa. L'essence principale recherchée est le sapin pectiné avec 30 à 20% de hêtres et autres feuillus. Les objectifs visés par ce traitement sont la production mais également la protection du patrimoine culturel et du milieu naturel avec la prise en compte des espèces sensibles comme le Grand Tétras et les chiroptères. L'aménagement forestier actuel sera révisé en 2012.

#### **E-1.2 Le captage d'eau des Mines**

Depuis 1973, un captage d'eau a été mis en place dans le réseau Saint Henry pour alimenter un réservoir de 200m<sup>3</sup>. La production journalière est de 50m<sup>3</sup>.

### **E-2. Les suivis scientifiques**

#### **E-2.1 Les inventaires de chiroptères**

Les inventaires des chiroptères sont réalisés par la Commission de Protection des Eaux du Patrimoine de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères (CPEPESC) Lorraine. Association créée en 1979, elle réalise des inventaires et études des sites et espèces à chauves-souris, elle protège les sites et réalise des plans de gestion. Sur le site natura 2000 des mines du Thillot, elle organise des suivis une fois par an en hiver depuis 2009. La CPEPESC prospecte uniquement le réseau Saint Charles en entrant par le travers-banc -46, c'est-à-dire l'entrée de mine visitable n°15, ainsi que par un puits au niveau 0 situé hors du sentier touristique. Les autres réseaux ne sont pas suivis pour des raisons de sécurité ou d'inaccessibilité. Lors de leurs visites, les experts déterminent les espèces présentes ou les indices de présence (guano, etc.) et comptabilisent les individus.

#### **E-2.2 Les fouilles archéologiques**

Les fouilles archéologiques sont réalisées par la Société d'Etude et de Sauvegarde des Anciennes Mines (SESAM), association créée en 1986. C'est elle qui a lancé une vaste campagne de

prospections et de recensement du patrimoine minier sur toute la vallée de la Moselle. La SESAM réalise des inventaires et des études triannuelles, elle propose également des classements en MH et des modifications de PLU. Sur le site des mines du Thillot, elle organise des chantiers de fouilles d'une durée de trois semaines en été depuis les années 80. La SESAM, avec la commune, et le PNRBV a initié le projet de restauration et valorisation du patrimoine minier du Thillot.

### **C-3. Les activités de sports et loisirs**

#### **C-3.1 Le sentier touristique des Mines**

En 1993, après les fouilles initiées par la SESAM, la commune a décidé de mettre en valeur son patrimoine minier. Un sentier de découverte des mines, parcourant 1km et composé de 20 bornes, a été créé en 2000. Trois entrées de mines sont visitables, (mine Saint Thomas, et les mines St Charles -46 et -62) dont une en visite guidée. (-46) Pour suivre et faire vivre ce projet, une régie municipale a été créée : les Hautes-Mynes. Les mines sont ouvertes au public toute l'année et elles accueillent en moyenne 17000 visiteurs par an à découvrir le patrimoine minier du Thillot. Le pic de fréquentation se situe pendant la période estivale de juillet/août alors qu'en hiver on compte environ 600 personnes par mois.

Cette régie municipale gère également la maison des Hautes-Mynes, musée installé dans l'ancienne gare du Thillot.

Un projet d'extension des parties visitables est envisagé. Afin de proposer un circuit et non un aller-retour aux visiteurs, une passerelle au-dessus d'un

puits entre le travers-banc -46 et le travers-banc -32 ainsi que l'ouverture de ce dernier, actuellement bouché, sont proposées.



Figure 14 : Visites guidées de la mine Saint Charles, Hautes Mynes

### **E.3-2 La pêche**

La société de pêche du Thillot, qui compte environ 70 membres, pêche et nettoie les cours d'eau de la Moselle au Couard, confluent du Ruisseau des Mines. Sur le site natura 2000, la société n'est pas active ou occasionnellement.

### **E-3.3 La chasse**

La société de chasse du Thillot, « La Saint Hubert, » pratique sur le site de septembre à février. Le plan de chasse comprend du Brocard, de la chevrette, du

sanglier et de la biche. Compte-tenu de la taille du site, il est difficile d'apprécier la pression de chasse.

### **E-3.4 Les activités aux alentours du site**

Au nord du site des mines du Thillot se trouve le GR7 entretenu par le Club Vosgien du Thillot.

Un circuit VTT de 16 km et de 520m de dénivelé se situe également à proximité du site.

Enfin l'auberge du Gramont de Ramonchamp propose une activité de quad une fois par semaine tout au long de l'année qui passe par le GR7.

**☒ ANNEXE 7, CAHIER 2 : LES DONNÉES  
TOURISTIQUES, LES SPORTS ET LOISIRS**

## **F- Les relations entre activités humaines, habitats et espèces**

### **F-1. Les suivis scientifiques**

Les suivis chiroptères sont réalisés par des experts chauves-souris, ils ont donc toutes les compétences pour éviter le dérangement des individus en respectant un protocole. De plus, leur travail apporte des connaissances sur les chiroptères et leurs habitats. Cette activité indispensable à leur protection est positive.

La fréquentation des cavités peut engendrer un dérangement hivernal des chiroptères et des aménagements peuvent modifier l'aérologie de l'habitat par la création de nouvelles ouvertures. La SESAM réalisant ses chantiers de fouilles en été, le dérangement est considéré comme étant nul. Par ailleurs, en prospectant les souterrains, elle apporte

des connaissances supplémentaires sur l'habitat de l'espèce. En effet, la SESAM assure des relevés de température dans le réseau Saint Charles. De plus, les ouvertures de mines sont maintenues et limitent les éboulements qui priveraient les accès aux chiroptères.

### **F-2 Les activités de sports et de loisirs**

L'activité touristique des Hautes-Mynes permet de conserver l'ouverture des mines. Elle contribue également à la connaissance du monde vivant souterrain sur le parcours touristique. Les guides pourraient fournir des données supplémentaires sur les chiroptères aux organismes spécialisés et sensibiliser le public sur la protection des chiroptères pendant les visites guidées. Par ailleurs, la régie municipale pratique une fauche tardive des prairies, une fois par an au mois d'octobre, elle conserve le milieu ouvert et donc le potentiel de chasse pour les chiroptères. Les visites ayant lieu toute l'année, le dérangement hivernal peut être effectif mais cette remarque peut être nuancée par le fait que le vaste réseau reculé et non visité offre tout de même des secteurs d'une grande tranquillité aux chiroptères. Cette activité a un impact moyen à positif. Il faut préciser que ces effets sont estimés de façon subjective et mérite d'être évalué plus rigoureusement.

Les autres activités de sports et loisirs n'interagissent pas avec les chiroptères, ces activités n'engendrent donc pas d'impact sur leur conservation.



### F-3 Les activités économiques

La seule activité économique du secteur est l'exploitation forestière. Les forêts publiques gérées par l'ONF dépendent d'un aménagement forestier. Même si l'aménagement forestier a pour but de conserver le patrimoine de surface, ce dernier tient compte, dans son diagnostic et ses objectifs de gestion, de la présence d'espèces patrimoniales et notamment des chiroptères. Cette activité a un impact positif sur la conservation des chiroptères puisque c'est un des objectifs du plan d'aménagement forestier. Ce dernier arrive à échéance en 2011, il faudra donc veiller à poursuivre cet objectif. Concernant les forêts privées, les propriétaires restent à rencontrer et sensibiliser afin qu'ils choisissent une gestion adaptée.

| Type d'activités     | activités                                  |                  | Menaces potentielles  | atouts potentiels  | réel impact                             |
|----------------------|--|------------------|---|--|---|
|                      | dans le site Natura 2000                   | autour du site   |   |  |   |
| Scientifiques        | suivis chauves-souris                      |                  | dérangement hivernal  | données : connaissance chiroptères   | positif                                 |
|                      | fouilles archéologiques                    |                  | dérangement hivernal<br>modification de l'aérodynamique :<br>nouvelles ouvertures | connaissances du milieu<br>maintien des ouvertures                           | positif !                               |
| Sportives et Loisirs | sentier de découverte des Mines            |                  | dérangement hivernal  | maintien des ouvertures,<br>sensibilisation public                           | moyen à positif !                       |
|                      | X  | randonnée (GR7)  | X   | X  | nul                                     |
|                      | X  | circuit VTT      | X   | X  | nul                                     |
|                      | X  | passages de quad | dérangement hivernal  | X  | nul !                                   |
|                      | pêche                                      |                  | X   | amélioration qualité de l'eau<br>(nettoyage rivières)                        | nul                                     |
|                      | chasse                                     |                  |   | X  | nul                                     |
| Economiques          | captages d'eau des mines                   |                  | X   | X  | nul                                     |
|                      | exploitation forestière publique et privée |                  | destruction terrain de chasse<br>gîtes arboricoles                                | conservation et amélioration<br>terrain de chasse et en gîtes<br>arboricoles | positif<br>(aménagement forestier) ou ? |

Figure 15 : tableau des relations entre activités socio-économiques, habitat et espèces

## G- Le bilan des inventaires, mesures de protection et de gestion existantes

### G-1 Les inventaires des milieux naturels remarquables

#### G-1.1 Natura 2000

Mise à part la Zone de Spéciale de Conservation (ZSC) des « Mines de Mairelles, Château-Lambert, Réseau Jean Antoine, secteur le Thillot » qui fait l'objet de ce document, le site est concerné par la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Massif Vosgien 88 ». Ce site a été désigné en 2004 et justifié par la présence de neuf espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux notamment le Grand Tétrás mais aussi le Faucon pèlerin.

#### G-1.2 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique : ZNIEFF

Le site des mines du Thillot est identifié par l'inventaire de deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I, secteurs de grand intérêt biologique ou écologique, décrites en 1983 pour la présence de chiroptères et validé en 1996 : « n°410007497 Les Mines : Réseau Jean Antoine » et « n°430007880 Château-Lambert TB St Jean mine de Château-Lambert (désaffecté) ». Cet inventaire a pour objectif d'identifier et de décrire les secteurs présentant de fortes capacités biologiques et dans un bon état de conservation.

#### G-1.3 Espaces Naturels Sensibles : ENS

La désignation des ENS est une démarche portée par les départements dont l'objectif est la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public devant permettre notamment la préservation de la qualité des sites mais également la création d'itinéraires de promenade. Le site des mines du Thillot est concerné par deux ENS pour la présence des chiroptères : « 88\*B07 : Château-Lambert : Tête du Midi » d'intérêt régional et « 88\*B08 : Les mines : Réseau Jean Antoine » d'intérêt national, désignés en 1995. Les zonages de ces ENS sont parfaitement calés avec les ZNIEFF.

#### G-1.4 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux : ZICO

Les ZICO sont des inventaires scientifiques issus d'un programme international « Birdlife International » qui vise à recenser les zones les plus favorables à la conservation des oiseaux sauvages. Le site des mines du Thillot est en partie concerné par ce zonage.

### G-2 Mesures de protection relevant du code de l'environnement

#### G-2.1 Natura 2000

Natura 2000 possède également un volet réglementaire dans le cadre de l'évaluation des incidences lorsqu'un projet est initié dans ou à proximité d'un site.

#### G-2.2 Les servitudes

Le site est concerné par deux servitudes :

- AS1 : servitude attachée à la protection des eaux potables relevant du code de la santé publique
- A1 : protection des bois et des forêts soumises au régime forestier relevant du code forestier. 2,71ha de forêts sont soumises sur le site.

#### G-2.3 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope : APPB

L'objectif de cet arrêté est de prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation des biotopes peu exploités par l'homme. L'entrée de la mine de la Tête du Midi, côté Franc-comtois, relève d'un APPB n°2299 du 3 octobre 1989, au titre des articles L. 411-1 et L. 411-2 du code de l'environnement. Cet arrêté interdit toutes actions ou travaux portant atteinte à la tranquillité et la survie des chauves-souris et réserve l'accès aux archéologues et aux naturalistes scientifiques munis d'une autorisation par leurs ministères respectifs. Cet arrêté, malgré sa localisation côté franc-comtois, est mentionné puisqu'il contribue directement à protéger le site vosgien par l'interconnexion des réseaux.

### G-3 Mesures de protection relevant des codes de l'urbanisme et du patrimoine

#### G-3.1 Le Plan Local d'Urbanisme : PLU

Le site des mines du Thillot est classé en 3 zones au titre du PLU approuvé par le conseil municipal de Le Thillot en 2004 :

- ND : zone naturelle de site remarquable
- NDm : Zone de protection des anciennes mines qui interdisent toutes constructions
- NCe : Zone de protection de la ressource en eau n'autorise que les installations nécessaires aux captages des eaux sous conditions.

2 ha sont en espace boisé classé qui a pour objectif la protection ou la création de boisements relevant du code de l'urbanisme.

### ***G-3.2 Classement et inscription MH***

Le site est concerné par la servitude de protection des Monuments Historiques (MH) d'une galerie sous le réseau minier Saint Nicolas (Tête du Midi, côté Lorrain) par arrêté du 29 octobre 1995 et l'inscription de l'entrée de la mine Saint Thomas et de la mine Saint Charles ainsi que du développement du réseau souterrain par arrêté du 22 décembre 1995.

### ***G-3.3 Arrêté municipal***

Le Maire du Thillot a mis en place un arrêté le 15 avril 1996 pour protéger le patrimoine minier avec des dispositions telle que l'interdiction de circuler aux véhicules motorisés.

### ***G-3,4 Protection des chiroptères***

Nous rappelons ici que les chiroptères sont protégés à plusieurs échelles notamment au niveau national. Effectivement en France, il est interdit de détruire ces espèces ainsi que leurs habitats, dans

la mesure où cela remet en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce. Le dérangement intentionnel des chiroptères est puni par la loi.

### ***CAHIER 2, ANNEXE 5 : RÉGLEMENTATIONS SUR LES CHIROPTÈRES***

## *Chapitre 4 : les enjeux et objectifs opérationnels*



## A- Les problématiques et enjeux du site natura 2000

### A-1 Les problématiques actuelles du site

Le diagnostic précédent permet de dégager les problématiques actuelles et futures du site des mines du Thillot. Tous d'abord, celui-ci a mis en évidence **l'incohérence du périmètre natura 2000** qui n'englobe pas les territoires de chasse des chiroptères. Ensuite, le diagnostic a permis de constater que seule une partie du district minier est suivie scientifiquement et valorisée touristiquement. Pour le reste, des **problèmes de dangerosité**, par risque d'éboulement des entrées, ou **d'inaccessibilité** sont rencontrés. Ces secteurs ne sont pas prospectés, il y a donc un **manque de données sur l'accueil des chiroptères**. De plus, les suivis scientifiques réalisés entre 1985-2005 et les suivis récents n'ont pas respecté les mêmes méthodologies ce qui a empêché la comparaison des effectifs entre ces périodes. On peut soulever un manque de connaissance sur l'évolution des populations. Par ailleurs, que ce soit le projet d'extension touristique prévu par la SESAM et la régie des Hautes-Mynes ou des propositions de réouvertures d'entrées pour augmenter la capacité d'accueil des chiroptères, un manque de connaissance est soulevé par rapport aux impacts de ces actions. En effet, elles devront être réfléchies pour **éviter la modification des conditions (aérologie, température, luminosité, quiétude, etc.) de l'habitat d'espèces**.

### A-2 Les enjeux du site

Le fondement du réseau natura 2000 est d'assurer la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans un état favorable en prenant en compte les activités socio-économiques. Concernant les mines du Thillot, les enjeux du site sont liés aux espèces de chiroptères ayant justifiées la désignation du site. L'enjeu global est donc de maintenir voire améliorer l'état de conservation de ces espèces tout en conservant voire adaptant les activités socio-économiques existantes. Les enjeux présentés ci-contre sont basés sur les plans, national et régional de restauration des chiroptères qui définissent trois axes de travail : **protection, connaissance et information, sensibilisation**. Ces enjeux sont issus de la concertation réalisée au sein du comité de pilotage qui s'est réuni au mois de juin 2011.

La réflexion engagée a permis de faire émerger le ressenti et les attentes des acteurs du site dans le but de proposer des mesures adaptées tout en veillant à répondre à l'enjeu principal de conservation. Ces enjeux se déclinent ensuite par des objectifs opérationnels qui se traduisent eux-mêmes par des actions concrètes. Ces actions pourront être mises en œuvre durant la phase d'animation du DOCOB.

Les enjeux ont donc été définis comme suit :

**Enjeu 1 : La survie des espèces d'intérêt communautaire**

**Enjeu 2 : La qualité et la quantité des habitats**

Il s'agit d'enjeux prioritaires pour le site natura 2000. Ils sont directement liés à la directive « Habitats, Faune, Flore » qui vise à maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des espèces et de leurs habitats. La notion de survie des espèces prend en compte la conservation des populations existantes et la restauration ou le maintien des conditions nécessaires à son cycle de vie (hibernation, reproduction, etc.), aux échanges entre sous populations et à une recolonisation des habitats potentiellement favorables.

**Enjeu 3 : La compatibilité des fonctions écologiques et des activités anthropiques**

Le territoire de la ZSC est concerné par diverses activités et projets. L'ensemble de ces usages peut avoir des conséquences sur les espèces et leurs habitats de manière plus ou moins directe. La mise en place de ces projets ou l'exercice de ces pratiques doit se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs pour assurer la cohérence entre ces différents usages et les objectifs du DOCOB.

#### Enjeu 4 : La connaissance des espèces et des habitats

Cet objectif répond à l'adage « Mieux connaître pour mieux protéger ». En effet, pour assurer le bon état de conservation des espèces et de leurs habitats, il est primordial d'avoir des connaissances sur le mode de vie des espèces, les conditions des habitats, l'évolution des populations et des habitats, ...

#### Enjeu 5 : L'information et la sensibilisation

#### Enjeu 6 : L'appropriation du DOCOB

Ces deux enjeux sont indispensables pour que l'ensemble des acteurs se sente concernés, adhère à la démarche natura 2000 et s'approprient les enjeux. Une politique d'information et de sensibilisation permet d'associer les acteurs à la conservation de leur territoire. La formation des acteurs est également nécessaire afin de les accompagner dans l'adoption des pratiques en accord avec les objectifs du DOCOB. Il est important de poursuivre les processus de réflexion et de concertation pour une gestion cohérente du territoire.

## **B- Les objectifs du DOCOB**

Il existe deux types d'objectifs dans un DOCOB, les objectifs de développement durable et ceux dits opérationnels. Les objectifs de développement durable sont généraux alors que les objectifs opérationnels doivent être spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et bornés dans le temps. Cette dernière catégorie d'objectifs va permettre d'évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs. Ils ont été proposés et validés par les membres du comité de pilotage sous forme de tableau synthétique. Afin de rendre ces objectifs plus opérationnels, des fiches ont été réalisées pour chacun d'entre eux. Elles permettent de définir chaque objectif opérationnel, elles ciblent les milieux visés ainsi que les espèces d'intérêt communautaire ciblées. De plus, la stratégie d'intervention et les résultats attendus sont précisés.

| Objectif 1 Conserver et améliorer les potentialités d'accueil et les conditions favorables des gîtes d'hibernation |  |
|--|--|
| <b>Objectif opérationnel</b>   | <b>1.1 Maintenir et/ou améliorer la quiétude des gîtes</b>   |
| Définition   | Durant l'hiver, les chauves-souris entrent en léthargie, période où les insectes sont inactifs. Pendant cette saison, elles sont extrêmement sensibles au dérangement qui peut être fatal en cas de réveil brutal. Elles apprécient la tranquillité et s'installent de façon durable principalement dans les gîtes protégés du dérangement.  |
| Grands milieux   | Milieux anthropiques : mines   |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées   | <i>Myotis myotis</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i>  |
| Stratégie d'intervention   | Limiter le dérangement des visites touristiques (sensibiliser le public avant d'entrer dans les cavités, essayer de commenter à l'extérieur des mines, etc.), éviter tous travaux pendant la période d'hibernation.  |
| Résultats attendus   | - faible dérangement sonore dans les parties visitables et nul dans les parties non touristiques pendant les périodes d'hibernation.   |
| <b>Objectif opérationnel</b>   | <b>1.2 Conserver les accès des gîtes aux chiroptères</b>   |
| Définition   | L'accès aux gîtes d'hibernation, de transit, et de mise bas est le premier levier d'intervention identifié sur l'habitat des espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000. Les chauves-souris d'Europe se nourrissent d'insectes capturés en vol durant la nuit. Ces particularités conditionnent une grande partie de leur biologie avec un mode de vie caractérisé par un cycle en 4 étapes saisonnières. Durant l'hiver, elles entrent en léthargie, période où les insectes sont inactifs, en été, les femelles se regroupent pour former les colonies de mise bas et élèvent leurs petits. Ce fonctionnement nécessite le maintien d'un accès aux différents gîtes toute l'année. La destruction des gîtes est le 3 <sup>ème</sup> facteur de disparition des chiroptères. (CPEPESC Lorraine). |
| Grands milieux   | Milieux anthropiques : mines   |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées   | <i>Myotis myotis</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i>  |
| Stratégie d'intervention   | Quatre entrées de mine sont aménagées par des grilles, trois au sein du circuit touristique et une sur le réseau Saint-Henry. Il est prioritaire de conserver ses accès, de poursuivre l'entretien et les suivis.  |
| Résultats attendus   | - Conserver l'accès de l'ensemble des entrées de mines aux chiroptères   |

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Objectif opérationnel</b> | <b>1.3 Aménager les accès des gîtes aux chiroptères</b>   |
| Définition                   | Sur le site natura 2000 des Mines du Thillot, certaines mines sont accessibles mais non aménagées de façon adéquate pour les chiroptères et parfois instables ou encombrées. Pour améliorer les potentialités d'accueil des chiroptères et les conditions favorables des habitats, il est important d'aménager ces mines. L'aménagement des accès aux gîtes pourra se faire par la pose de grilles adaptées aux chiroptères mais également la stabilisation par étayage du réseau souterrain. Il permettra de gérer les accès, de les sécuriser et de garantir la quiétude des gîtes. |
| Grands milieux               | Milieux anthropiques : mines  |
| Espèces concernées           | <i>Myotis myotis</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i>   |
| Stratégie d'intervention     | Parmi ces entrées, 4 sont jugées instables et doivent être sécurisées. Des suivis scientifiques seront à réaliser préalablement. L'aménagement artificiel en faveur des espèces d'intérêt communautaire est une mesure prévue par la CIRCULAIRE DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 du 21 novembre 2007 et relève donc de contrat natura 2000.  |
| Résultats attendus           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Etayer et Aménager 8 entrées de mines, non équipées de façon adéquate, par la pose de grilles chiroptères permettant les suivis et potentiellement intéressantes pour l'accueil des chiroptères</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>o 3 : les entrées du réseau Saint Henry en 2012 et 2013</li> <li>o 4 : les trois entrées au niveau 0 du réseau Saint-Charles et l'entrée de la mine Saint-Nicolas</li> <li>o 1 : le travers-banc - 32 si ouverture par développement touristique</li> </ul> </li> </ul>                        |
| <b>Objectif opérationnel</b> | <b>1.4 Préserver et/ou améliorer la qualité d'accueil des gîtes (aérogologique, thermique, hygrométrique, ...)</b>  |
| Définition                   | Dans la recherche des gîtes, le comportement des chauves-souris est guidé par des impératifs principalement thermiques. En hiver, les chauves-souris recherchent des gîtes à température hors gel quasi constante, à faible circulation d'air et à hygrométrie élevée.  |
| Grands milieux               | Milieux anthropiques : mines  |
| Espèces concernées           | <i>Myotis myotis</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i>   |
| Stratégie d'intervention     | En fonction des résultats des études préalables, conserver les conditions ou proposer des améliorations en concertation avec les différents acteurs.  |
| Résultats attendus           | des conditions favorables stables pour l'accueil optimal des chiroptères : <ul style="list-style-type: none"> <li>- températures adéquates autour de 7-12 C°</li> <li>- hygrométrie élevée, proche de la saturation</li> <li>- ventilation faible ou nulle</li> <li>- éclairage réduit au maximum</li> </ul>  |

|                              |            |  |
|------------------------------|------------|--|
| <b>Objectif opérationnel</b> | <b>1.5</b> | <b>Préserver d'autres gîtes et colonies périphériques</b>  |
| Définition                   |            | Les chiroptères utilisent différents types de gîtes et d'autres populations à proximité peuvent être en interrelation avec celle du site natura 2000. Il est important de les identifier et les préserver.   |
| Grands milieux               |            | Milieux anthropiques ou naturels favorables à l'accueil des chiroptères  |
| Espèces concernées           |            | <i>Myotis myotis</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i>  |
| Stratégie d'intervention     |            | Préserver les nurseries et sites d'hivernage d'espèces d'intérêt communautaire dans le rayon d'action de chacune d'elle autour du site Natura 2000 après les avoir identifiées par prospection scientifique. Encourager leur protection (convention, sensibilisation, suivis, aménagement) et éventuellement étendre le périmètre du site Natura 2000 aux zones justifiées scientifiquement. |
| Résultats attendus           |            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographier les gîtes et colonies prospectés</li> <li>- Engager une réflexion sur la manière de les préserver et éventuellement les inclure dans le périmètre natura 2000.</li> </ul>   |

|                 |          |   |
|-----------------|----------|---|
| <b>Objectif</b> | <b>2</b> | <b>Conserver et améliorer la qualité des habitats de chasse et des corridors de vol</b> |
|-----------------|----------|---|

|  |            |   |
|--|------------|---|
| <b>Objectif opérationnel</b>               | <b>2.1</b> | <b>Mettre en œuvre une gestion forestière contribuant à maintenir ou à améliorer la qualité des habitats d'espèces d'intérêt communautaire</b>  |
| Définition                                 |            | Pour maintenir ou améliorer l'état de conservation des chiroptères, il est important de prendre en compte les habitats de chasse et notamment les forêts. En effet, les habitats de chasse sont indispensables à la survie des espèces en plus de la conservation de leurs gîtes. |
| Grands milieux                             |            | Milieux anthropiques : mines  |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées |            | <i>Myotis myotis</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i>   |
| Stratégie d'intervention                   |            | Mise en cohérence des aménagements forestiers, mise en œuvre d'une gestion adaptée (irrégularisation des peuplements et îlots de senescence)  |
| Résultats attendus                         |            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon état de conservation des habitats forestiers et gestion adaptée aux chiroptères, signature de contrats et adhésion aux bonnes pratiques de la charte natura 2000</li> </ul>  |

|  |   |
|--|---|
| <b>Objectif opérationnel</b>               | <b>2.2 Maintenir et/ou accroître un paysage diversifié riche avec prairies, buissons et arbres par une gestion extensive et variée</b>  |
| Définition                                 | Les milieux ouverts et les éléments linéaires du paysage sont également des habitats de chasse importants pour les chiroptères. Il est nécessaire de les préserver voire d'accroître leur surface.  |
| Grands milieux                             | Milieux anthropiques : mines  |
| Espèces d'intérêt communautaire concernées | <i>Myotis myotis</i> , <i>Myotis emarginatus</i> , <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> , <i>Rhinolophus hipposideros</i>   |
| Stratégie d'intervention                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- poursuite ou mise en place de gestion adaptée par une fauche tardive annuelle et l'entretien et la réhabilitation de haies</li> <li>- Mettre en œuvre les politiques de l'Etat en faveur de la préservation des prairies permanentes.</li> </ul> |
| Résultats attendus                         | - <i>Bon état de conservation des milieux ouverts et des éléments linéaires et maintien voir augmentation des surfaces et gestion adaptée aux chiroptères</i>   |

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Objectif</b>              | <b>3 Assurer une veille territoriale et une cohérence entre les différents usages sur le site</b>   |
| <b>Objectif opérationnel</b> | <b>3.1 Intégrer la conservation des espèces d'intérêt communautaire au sein de toutes les activités présentes sur le site</b>   |
| Définition                   | Le site natura 2000 est concerné par plusieurs types d'activités : scientifiques, économiques et touristiques. La démarche natura 2000 vise à conserver les espèces dans un bon état de conservation tout en prenant en compte ces activités socio-économiques. Il est donc important qu'à l'inverse ces activités soient cohérentes avec les objectifs du DOCOB. |
| Grands milieux               | Tous les milieux  |
| Espèces concernées           | <i>Myotis myotis, Myotis emarginatus, Rhinolophus ferrumequinum, Rhinolophus hipposideros</i>   |
| Stratégie d'intervention     | Pour garantir la compatibilité des fonctions écologiques et socio-économiques du site ou limiter les impacts, il est indispensable de poursuivre la concertation collective et d'engager des partenariats entre les acteurs locaux, de les sensibiliser à la conservation des chiroptères.  |
| Résultats attendus           | - 100% de cohérence entre les activités et la conservation des espèces d'intérêt communautaire pendant toute la durée du DOCOB  |
| <b>Objectif opérationnel</b> | <b>3.2 Évaluer la compatibilité de nouveaux plans, projets, politiques publiques sur l'équilibre des habitats et la survie des espèces</b>  |
| Définition                   | Il est nécessaire de vérifier que les plans, projets, manifestations et politiques publiques envisagés au sein du site ou en périphérie ne portent pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire pour éviter la dégradation de l'état de conservation des habitats et espèces visés.   |
| Grands milieux               | Tous les milieux  |
| Espèces concernées           | Toutes les espèces  |
| Stratégie d'intervention     | Le régime d'évaluation des incidences au titre de natura 2000 permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines. Le rôle de l'opérateur du site sera d'apporter les informations nécessaires aux porteurs de projets dans le cadre de cette démarche.  |
| Résultats attendus           | <i>Pas d'incidences notables des projets, plans, manifestations mis en œuvre sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire</i><br>- Projets compatibles réalisés<br>- Projets incompatibles adaptés ou annulés  |

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Objectif opérationnel</b> | <b>3.3 Assurer la pérennité des aménagements et des actions</b>   |
| Définition                   | Il est nécessaire d'engager des actions de manière durable (sensibilisation, concertation, etc.). De plus, les aménagements et installations diverses (grilles, panneaux d'information, etc.) doivent être entretenus pour perdurer dans le temps et rester fonctionnels. |
| Grands milieux               | Tous les milieux  |
| Espèces concernées           | Toutes les espèces  |
| Stratégie d'intervention     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérifier et entretenir les panneaux.</li> <li>- Réparer les dégradations éventuelles des aménagements.</li> <li>- Réaliser des passages préventifs réguliers sur les sites.</li> </ul>   |
| Résultats attendus           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Aménagements non dégradés ou changés en cas de dégradations</i></li> <li>- <i>Actions durables dans le temps (réaliser des conférences, des suivis réguliers, etc.)</i></li> </ul>  |



|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Objectif</b>              | <b>4 Augmenter la connaissance sur les espèces, les habitats et les habitats d'espèces</b>  |
| <b>Objectif opérationnel</b> | <b>4.1 Suivre et évaluer l'évolution des populations de chiroptères</b>   |
| Définition                   | Le statut de plusieurs espèces chiroptères reste mal connu sur le site. L'objectif de ces suivis et de l'évolution des populations est d'améliorer les connaissances pour ces espèces (localisation, état de conservation).   |
| Grands milieux               | Tous les milieux  |
| Espèces concernées           | <i>Myotis myotis, Myotis emarginatus, Rhinolophus ferrumequinum, Rhinolophus hipposideros</i>   |
| Stratégie d'intervention     | L'augmentation des connaissances passera par la poursuite des comptages annuels existants et l'exploitation des données pour évaluer l'état de conservation des espèces.  |
| Résultats attendus           | <i>Meilleures connaissances de la localisation des espèces dans les mines et de l'état de conservation de leurs populations</i>   |
| <b>Objectif opérationnel</b> | <b>4.2 Suivre l'impact des mesures de gestion engagées</b>  |
| Définition                   | Il est important d'évaluer les impacts des mesures engagées pour connaître les avantages, les inconvénients et l'efficacité de chacune. Ce bilan servira à optimiser l'animation sur d'autres sites et à partager ces expériences pour guider d'autres gestionnaires ou se servir des expériences d'autres sites. |
| Grands milieux               | Tous les milieux  |
| Espèces concernées           | <i>Myotis myotis, Myotis emarginatus, Rhinolophus ferrumequinum, Rhinolophus hipposideros</i>   |
| Stratégie d'intervention     | Réaliser des mesures de températures, d'humidité, de la circulation de l'air<br>Réaliser des retours d'expériences avec d'autres sites favorables aux chiroptères   |
| Résultats attendus           | Meilleures connaissances des impacts, des résultats qui permettront de juger de l'efficacité des actions pour les réitérer ou au contraire réfléchir à une alternative plus efficace.   |
| <b>Objectif opérationnel</b> | <b>4.3 Préciser les habitats d'intérêt communautaire et suivre leur état de conservation</b>  |
| Définition                   | Les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site natura 2000 sont mal connus et restent à étudier de manière plus fine pour notamment évaluer  |

|                          |  |
|--------------------------|--|
|                          | précisément leurs états de conservation.   |
| Grands milieux           | Milieux naturels : forestiers et prairiaux   |
| Espèces concernées       | Toutes les espèces   |
| Stratégie d'intervention | Réaliser des relevés phytosociologiques réguliers sur les prairies, réaliser des études spécifiques sur les forêts et préciser leurs états de conservation par la méthode Carnino. sur deux périodes différentes au cours du DOCOB pour analyser l'évolution des habitats. |
| Résultats attendus       | Connaissances plus fines des habitats d'intérêt communautaire, évaluation de l'état de conservation et cartographie des habitats   |

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Objectif opérationnel</b> | <b>4.4 Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution</b>   |
| Définition                   | Les chiroptères sont des espèces étudiées depuis peu et donc mal connues. Pour certaines espèces de chauves-souris, leur rayon d'action peut aller jusqu'à 200km. Le maintien ou restauration dans un bon état de conservation des chiroptères passe par la prise en compte des différents gîtes (hibernation, transit, mise bas) mais également des territoires de chasse, des corridors de déplacement. |
| Grands milieux               | Tous les milieux  |
| Espèces concernées           | <i>Myotis myotis, Myotis emarginatus, Rhinolophus ferrumequinum, Rhinolophus hipposideros</i>   |
| Stratégie d'intervention     | Réaliser des inventaires des gîtes en connexion avec les mines du Thillot, l'inventaire des terrains de chasse et des routes de vol au détecteur d'ultrasons, des mesures d'activités sur les terrains de chasse, la recherche des gîtes arboricoles et des terrains de chasse par radiopistage   |
| Résultats attendus           | Connaissances plus fines des territoires vitaux des espèces d'intérêt communautaire, rapports d'études  |

**Objectif développement durable de 5 Informer et sensibiliser sur les chauves-souris**

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Objectif opérationnel</b> | <b>5.1 Sensibiliser et former les acteurs locaux du site</b>   |
| Définition                   | L'implication des usagers locaux du site est l'un des points régulièrement mis en avant dans la démarche natura 2000. Ainsi, toute personne, physique ou morale, ayant une activité sur le site ou ayant une influence sur celui-ci se doit d'être informée du patrimoine naturel du site. Ces démarches auront pour objectif d'apporter une formation complète aux gestionnaires des milieux et des usagers invités à mettre en cohérence leurs activités avec les enjeux du site.  |
| Grands milieux               | Tous les milieux   |
| Espèces concernées           | Toutes les espèces   |
| Stratégie d'intervention     | Sensibiliser et former les acteurs locaux (forestiers, archéologues, etc.) du site et les propriétaires des parcelles par des journées de stages théoriques et des participations aux comptages chiroptères.   |
| Résultats attendus           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Les acteurs locaux connaîtront les informations de base sur les chiroptères (cycle de vie, espèces, conditions des gîtes, etc.) et pourront les transmettre, ils pourront également participer aux suivis chiroptères en notant et localisant des observations lors de leurs présences sur le site et mieux adapter leurs activités.</i></li> <li>- <i>les propriétaires auront des notions de base sur les chiroptères et pourront adapter la gestion de leurs parcelles</i></li> </ul> |

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Objectif opérationnel</b> | <b>5.2 Sensibiliser le grand public et les scolaires</b>  |
| Définition                   | Les chiroptères sont des espèces protégées au niveau national et international, leur conservation va donc au-delà du site natura 2000. C'est pourquoi, il est important de sensibiliser un public le plus large possible.   |
| Grands milieux               | Tous les milieux  |
| Espèces concernées           | Toutes les espèces  |
| Stratégie d'intervention     | La sensibilisation et la communication, par le biais de différents outils (documentation, mallette pédagogique, site Internet, etc.) sont des axes primordiaux à développer dans le cadre d'une stratégie concertée, globale et en cohérence avec la sensibilité des milieux et des espèces du site Natura 2000.<br>« L'aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur des espèces d'intérêt communautaire » est une mesure prévue par la |

|                    |  |
|--------------------|--|
|                    | <p>CIRCULAIRE DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 du 21 novembre 2007 et relève donc de contrat natura 2000.<br/>Des brochures et un film sur les chiroptères pourraient être diffusés à la maison des Hautes-Mynes<br/>Réaliser des conférences lors de la nuit de la chauve-souris</p> |
| Résultats attendus | <p><i>Meilleures connaissances et prise en compte des chiroptères par le grand public et les scolaires</i><br/><i>1 conférence tous les 2-3 ans réalisée dans la commune</i></p>   |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Objectif opérationnel</b> | <b>5.3 Communiquer sur le site natura 2000</b>   |
| Définition                   | Il est important de communiquer sur l'avancement des projets, les résultats des actions mises en oeuvre, les acteurs impliqués. Cette communication permet d'informer le public de ce qui se passe près de chez eux, de valoriser les acteurs qui s'impliquent dans la démarche, de participer au réseau natura 2000 en échangeant sur les retours d'expériences notamment l'efficacité des actions. |
| Grands milieux               | Tous les milieux   |
| Espèces concernées           | Toutes les espèces   |
| Stratégie d'intervention     | Mettre à jour régulièrement les pages qui concernent le site natura 2000 sur le site internet natura 2000 du Parc des Ballons des Vosges<br>Réaliser des articles dans la presse, dans le bulletin municipal.  |
| Résultats attendus           | Site internet mis à jour tous les 6 mois<br>1 article dans le bulletin municipal dans les deux premières années de mise en œuvre du DOCOB  |

**Objectif développement durable de 6 Assurer la mise en œuvre du DOCOB**

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Objectif opérationnel</b> | <b>6.1 Favoriser la réalisation des actions par la démarche de contractualisation (contrats et charte natura 2000)</b>  |
| Définition                   | Pour assurer la mise en œuvre du DOCOB, c'est-à-dire atteindre les objectifs fixés en réalisant les actions programmées, il est primordial que les acteurs du site adhère à la démarche natura 2000 et aux recommandations et engagements proposés. Nous rappelons que l'adhésion est basée sur le volontariat. |
| Grands milieux               | Tous les milieux  |
| Espèces concernées           | Toutes les espèces  |
| Stratégie d'intervention     | Promouvoir et expliquer les outils natura 2000 lors des réunions de concertation mais aussi lors de rencontres individuelles  |
| Résultats attendus           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Compréhension de la démarche natura 2000,</i></li> <li>- <i>adhésion aux contrats et charte natura 2000</i></li> </ul>  |

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Objectif opérationnel</b> | <b>6.2 Fournir un soutien technique aux acteurs locaux</b>  |
| Définition                   | L'un des rôles de l'opérateur lors de la mise en œuvre du DOCOB est d'accompagner les différents acteurs dans leurs démarches. Il est important d'apporter un appui technique aux acteurs pour leur faciliter la mise en œuvre des actions prévues, le développement de projets cohérents avec les objectifs du DOCOB, etc. |
| Grands milieux               | Tous les milieux  |
| Espèces concernées           | Toutes les espèces  |
| Stratégie d'intervention     | Accompagner les acteurs : avis sur les projets, aides aux montages administratifs de contrats, ...  |
| Résultats attendus           | <p><i>Une bonne compréhension des objectifs par les acteurs</i></p> <p><i>Un bon déroulement des actions</i></p> <p><i>Le développement de projets cohérents et concertés</i></p>   |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Objectif opérationnel</b> | <b>6.3 Pérenniser la concertation entre les différents acteurs du site natura 2000 et créer des partenariats locaux</b>  |
| Définition                   | Pour une bonne mise en œuvre du DOCOB, il est important de poursuivre la concertation afin d'assurer une cohérence de l'ensemble des activités et des projets et une implication de l'ensemble des acteurs locaux.               |
| Grands milieux               | Tous les milieux   |
| Espèces concernées           | Toutes les espèces   |
| Stratégie d'intervention     | Poursuivre la concertation collective avec des comités de pilotage réguliers (COPIL)<br>Mettre en place des groupes de travail pour certaines actions : création d'un panneau, ...<br>La création de convention, de partenariats |
| Résultats attendus           | <i>La réalisation d'une réunion de COPIL par an ou tous les deux ans minimum et la création de groupe de travail</i><br><i>Bonne coopération des différents acteurs</i>  |



## *Chapitre 5 : les fiches actions et la programmation générale du DOCOB*

## A Les fiches actions

16 fiches actions sont proposées pour mettre en œuvre le DOCOB et atteindre les objectifs précédemment fixés. Les actions proposées sont de deux types :

- **contractuelles** définies au niveau régional qui sont mobilisables sous forme de **contrats natura 2000**. Pour être éligibles, ces actions doivent être liées à l'entretien ou à la restauration d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la proposition du site natura 2000. De plus, ces actions nécessitent d'être définies par arrêté préfectoral (n°2006-215 du 27 mars 2006) ou par une circulaire (n°2007-3 du 21 novembre 2007). Elles doivent être prévues dans le DOCOB du site validé par le Préfet et se trouver au sein du périmètre natura 2000.
- **D'investissement** qui ne sont pas contractualisables et concernent les actions d'animation, de sensibilisation et de connaissance.

Les fiches actions couvrent 6 thèmes :

- G : la gestion des gîtes d'hibernation
- O : la gestion des milieux ouverts
- F : la gestion des milieux forestiers
- S : les suivis scientifiques
- IS : l'information, la sensibilisation et la formation
- A : l'animation.

Chaque fiche action possède un intitulé et un niveau de priorité (1 étant une action prioritaire et 2 plutôt

secondaire mais tout de même importante). Le type de mesure est précisé, les parcelles concernées sont recensées, les espèces et/ou habitats d'intérêt communautaire sont ciblés, les acteurs potentiellement concernés par la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et le partenariat sont identifiés, des indicateurs de suivi et d'évaluation sont précisés et enfin un échéancier est proposé.

## **G Gestion des gîtes**

- G1 Aménagements du réseau Saint-Henry
- G2 Aménagements du réseau Saint-Charles et de la mine Saint-Nicolas
- G3 L'aménagement du travers-banc -32

## **O Gestion des milieux ouverts**

- O1 Fauche d'entretien des milieux ouverts
- O2 Réhabilitation/plantation de haies
- O3 Entretien de haies

## **F Gestion des milieux forestiers**

- F1 Mise en cohérence des documents de gestion forestière
- F2 Mise en œuvre d'une gestion forestière favorable aux espèces d'intérêt communautaire

## **S Suivis scientifiques**

- S1 Suivis hivernaux et estivaux des populations de chiroptères
- S2 Suivis des habitats d'intérêt communautaire
- S3 Etudes visant à améliorer les connaissances des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats

## **IS Information, Sensibilisation et Formation**

- IS1 Formation
- IS2 Sensibilisation et Pédagogie
- IS3 Communication



## Action G1 L'aménagement du réseau Saint-Henry

### Priorité 1

#### Description

Il s'agit de protéger physiquement les entrées de mines pour conserver les accès aux chiroptères dans leurs gîtes d'hibernation, limiter le dérangement des espèces, maîtriser la fréquentation des personnes non autorisées et secondairement sécuriser les accès de manière générale par :

- L'installation d'aménagements (grilles ou barreaux adaptés aux chiroptères) incluant un dispositif permettant l'accès aux personnes autorisées dans le cadre d'une convention d'accès (experts chiroptères, archéologues, ...) avec autorisation préalable du propriétaire.
- L'amélioration des gîtes permettant de conserver la population d'intérêt national (étayer les gîtes pour éviter le comblement des entrées, changement de grille fixe par une grille accessible aux experts ou aménagement de la grille fixe).
- Mise en place éventuelle d'un calendrier de fréquentation autorisée du site, de fiche de passage.

Les modalités d'aménagements des entrées de mines seront discutées en groupe de travail d'experts et avec le propriétaire.

**Mesures contractuelles : les contrats ni agricoles, ni forestiers Natura 2000 (CIRCULAIRE DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 du 21 novembre 2007)**

**A32323P** – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site.

|   |  |      |      |      |      |      |
|---|--|------|------|------|------|------|
| Nature de l'action                                  | Contractuelle  |      |      |      |      |      |
| Statuts de propriété et parcelles concernées        | parcelles privées 0F n° 111 et 115 et communales du Thillot n° 119   |      |      |      |      |      |
| Espèces et/ou milieux d'intérêt communautaire visés | Grand Murin, Murin à Oreilles échancrées, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe   |      |      |      |      |      |
| Maîtres d'œuvre et/ou partenaires potentiels        | Maîtrise d'ouvrage : propriétaires.  |      |      |      |      |      |
|   | Maîtrise d'œuvre potentielle : CPEPESC Lorraine, entreprise spécialisée  |      |      |      |      |      |
|   | Partenaires potentiels : CG 88, CPEPESC Lorraine, CSL, intercommunalités, PNRBV  |      |      |      |      |      |
| Moyens financiers et estimation des coûts           | ↪ A32323P (323-B PDRH) 50% FEADER et 50% MEDDTL<br>↪ Sur devis   |      |      |      |      |      |
| suivi - évaluation                                  | <u>Résultat attendu :</u><br>↪ Aménagements et sécurisation des entrées et réseau St-Henry : pose de 3 grilles et étayage. |      |      |      |      |      |
|   | <u>Indicateur de suivi :</u><br>↪ Suivi des gîtes pour contrôler l'efficacité des aménagements                             |      |      |      |      |      |
|   | <u>Critère d'évaluation :</u><br>↪ Amélioration de l'état de conservation des espèces                                      |      |      |      |      |      |
| Échéancier (nb de grilles)                          | 2012   | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |

## Action **G2** L'aménagement du Réseau Saint-Charles et de la mine Saint-Nicolas

### Priorité 1

#### Description

Il s'agit de protéger physiquement les entrées de mines du réseau Saint-Charles et de la mine Saint-Nicolas pour conserver les accès aux chiroptères dans leurs gîtes d'hibernation, limiter le dérangement des espèces, maîtriser la fréquentation non autorisée et secondairement sécuriser les accès de manière générale par :

- L'installation d'aménagements adaptés aux chiroptères incluant un dispositif permettant aux personnes autorisées dans le cadre d'une convention d'accès (experts chiroptères, archéologues, ...) avec autorisation préalable du propriétaire.
- L'amélioration des gîtes permettant de conserver la population d'intérêt national et la sécurisation (étayer les gîtes pour éviter le comblement des entrées).
- Mise en place éventuelle d'un calendrier de fréquentation du site, de fiche de passage.

Mesures contractuelles : les contrats ni agricoles, ni forestiers Natura 2000 (CIRCULAIRE DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 du 21 novembre 2007)

A32323P – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site.

|   |   |      |      |      |      |      |
|---|---|------|------|------|------|------|
| Nature de l'action                                  | Contractuelle   |      |      |      |      |      |
| Statuts de propriété et parcelles concernées        | privée section 0F n° 166 et communales du Thillot : n° 127, 174 et 184.   |      |      |      |      |      |
| Espèces et/ou milieux d'intérêt communautaire visés | Grand Murin, Murin à Oreilles échancrées, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe  |      |      |      |      |      |
|   | Milieux anthropiques : mines  |      |      |      |      |      |
| Maîtres d'œuvre et/ou partenaires potentiels        | Maîtrise d'ouvrage : propriétaires.   |      |      |      |      |      |
|   | Maîtrise d'œuvre potentielle : CPEPESC Lorraine, entreprise spécialisée   |      |      |      |      |      |
|   | Partenaires potentiels : CG 88, CPEPESC Lorraine, CSL, intercommunalités  |      |      |      |      |      |
| Moyens financiers et estimation des coûts           | ↪ A32323P (323-B PDRH) 50% FEADER et 50% MEDDTL<br>↪ Sur devis  |      |      |      |      |      |
| suivi - évaluation                                  | <u>Résultat attendu</u>   |      |      |      |      |      |
|   | ↪ Aménagements et sécurisation des entrées et réseau St-Charles et mine Saint-Nicolas : pose de 5 grilles et étayage. |      |      |      |      |      |
|   | Indicateur de suivi :   |      |      |      |      |      |
|   | ↪ Suivi des gîtes pour contrôler l'efficacité des aménagements, populations   |      |      |      |      |      |
|   | Critère d'évaluation :  |      |      |      |      |      |
|   | ↪ Amélioration de l'état de conservation des espèces  |      |      |      |      |      |
| Échéancier (nb de grilles)                          | 2012  | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |



## Action **G3** L'aménagement du Travers-banc -32

### Priorité 1

#### Description

Le travers-banc -32 fait actuellement l'objet d'un projet touristique dans le cadre du développement des parties visitables existantes. Si ce projet aboutit, le TB -32 sera ré-ouvert et nécessitera donc un aménagement pour conserver les accès aux chiroptères dans leurs gîtes d'hibernation, limiter le dérangement des espèces, maîtriser la fréquentation hors des visites autorisées dans les galeries et secondairement sécuriser les accès de manière générale par :

- L'installation d'aménagement (grille ou porte adaptée aux chiroptères) incluant un dispositif permettant l'accès aux personnes avec l'autorisation du propriétaire.
- L'amélioration des gîtes permettant de conserver la population d'intérêt national et la sécurisation notamment pour els suivis (étayer les gîtes pour éviter le comblement des entrées).

Cet aménagement serait réalisé si le projet touristique aboutit

**Mesures contractuelles :** les contrats ni agricoles, ni forestiers Natura 2000 (CIRCULAIRE DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 du 21 novembre 2007)

**A32323P** – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site.

|   |   |      |      |      |      |      |
|---|---|------|------|------|------|------|
| Nature de l'action                                  | Contractuelle   |      |      |      |      |      |
| Statuts de propriété et parcelles concernées        | si le projet touristique aboutit : parcelle communale du Thillot section 0F n° 131            |      |      |      |      |      |
| Espèces et/ou milieux d'intérêt communautaire visés | Grand Murin, Murin à Oreilles échancrées, Grand Rhinolophe, Petit Rhinolophe                  |      |      |      |      |      |
| Maîtres d'œuvre et/ou partenaires potentiels        | Maîtrise d'ouvrage : propriétaires.   |      |      |      |      |      |
|   | Maîtrise d'œuvre potentielle : CPEPESC Lorraine, entreprise spécialisée                       |      |      |      |      |      |
|   | Partenaires potentiels : CG 88, CPEPESC Lorraine, CSL, intercommunalités, PNRBV               |      |      |      |      |      |
| Moyens financiers et estimation des coûts           | ↪ A32323P (323-B PDRH) 50% FEADER et 50% MEDDTL<br>↪ Sur devis                                |      |      |      |      |      |
| suivi - évaluation                                  | <u>Résultat attendu</u>   |      |      |      |      |      |
|   | ↪ Aménagements et sécurisation de l'entrée du TB -32 : pose d'une grille ou porte et étayage. |      |      |      |      |      |
|   | <u>Indicateur de suivi :</u>  |      |      |      |      |      |
|   | ↪ Suivi des gîtes pour contrôler l'efficacité des aménagements, populations                   |      |      |      |      |      |
|   | <u>Critère d'évaluation :</u>   |      |      |      |      |      |
|   | ↪ Amélioration de l'état de conservation des espèces  |      |      |      |      |      |
| Échéancier  | 2012  | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |

## Action **O1** Entretien des milieux ouverts

### Priorité 1

#### Description

L'action vise à mettre en place une fauche tardive pour l'entretien des milieux ouverts en dehors d'une pratique agricole.

Cette fauche peut être nécessaire pour maintenir une grande diversité biologique et fournir un important potentiel alimentaire indispensable pour les chiroptères exclusivement insectivores. De plus, les chauves-souris ont besoin de faire des réserves avant d'entrer dans la phase d'hibernation. La fauche pourrait donc être réalisée annuellement, après les périodes de chasse, au mois d'octobre/novembre.

Seulement une petite partie des prairies est incluse dans le périmètre natura 2000. Il serait intéressant d'inclure la totalité des surfaces en espaces ouverts dans le périmètre du site pour engager une gestion cohérente avec les objectifs de conservation des espèces d'intérêt communautaire.

**Mesures contractuelles : les contrats ni agricoles, ni forestiers Natura 2000 (CIRCULAIRE DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 du 21 novembre 2007)**

**A32304R** - Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

|  |   |      |      |      |      |      |
|--|---|------|------|------|------|------|
| <b>Nature de l'action</b>                                  | Contractuelle   |      |      |      |      |      |
| <b>Statuts de propriété et parcelles concernées</b>        | Communale du Thillot, section OF N°128, Parcelles ne relevant pas du régime forestier et hors Surface Agricole Utile.                     |      |      |      |      |      |
| <b>Espèces et/ou milieux d'intérêt communautaire visés</b> | Toutes les espèces de chiroptères   |      |      |      |      |      |
|  | Milieux naturels : prairies   |      |      |      |      |      |
| <b>Maitres d'œuvre et/ou partenaires potentiels</b>        | Maîtrise d'ouvrage : propriétaires.   |      |      |      |      |      |
|  | Maîtrise d'œuvre potentielle : la régie municipale des Hautes-Mynes   |      |      |      |      |      |
|  | Partenaires potentiels : CG 88, CPEPESC Lorraine, CSL, intercommunalités, PNRBV   |      |      |      |      |      |
| <b>Moyens financiers et estimation des coûts</b>           | ↪ A32304R (323-B PDRH) 50% FEADER et 50% MEDDTL<br>↪ Sur devis (estimation : 1000euros/an sur l'ensemble des milieux ouverts)             |      |      |      |      |      |
| <b>suivi - évaluation</b>                                  | <b>Résultat attendu et points de contrôle :</b><br>↪ Fauche tardive de la prairie une fois par an   |      |      |      |      |      |
|  | <b>Indicateur de suivi :</b><br>- Fréquence des fauches, fauche annuelle tardive  |      |      |      |      |      |
|  | <b>Critère d'évaluation :</b><br>↪ Amélioration du potentiel alimentaire des chiroptères et de l'état de conservation des milieux ouverts |      |      |      |      |      |
| <b>Échéancier</b>  | 2012  | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |

## Action **02** Réhabilitation de haies, d'alignements d'arbres

### Priorité 2

#### Description

L'action vise à rétablir des haies pour former des corridors de vols pour les chiroptères. Ces éléments linéaires structurant le paysage permettent les déplacements d'individus notamment les flux entre populations et servent, pour certaines espèces, de repères pour la chasse.

Pour mettre en œuvre cette action, une modification de périmètre au préalable incluant la totalité des milieux ouverts serait judicieuse.

**Mesures contractuelles :** les contrats ni agricoles, ni forestiers Natura 2000 (CIRCULAIRE DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 du 21 novembre 2007)

**A32306P – Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets.**

|  |   |      |      |      |      |      |
|--|---|------|------|------|------|------|
| <b>Nature de l'action</b>                                  | Contractuelle   |      |      |      |      |      |
| <b>Statuts de propriété et parcelles concernées</b>        | Communale du Thillot, section OF N°128  |      |      |      |      |      |
| <b>Espèces et/ou milieux d'intérêt communautaire visés</b> | Toutes les espèces de chiroptères   |      |      |      |      |      |
| <b>Maitres d'œuvre et/ou partenaires potentiels</b>        | Maîtrise d'ouvrage : propriétaires.   |      |      |      |      |      |
|  | Maîtrise d'œuvre potentielle : la régie municipale des Hautes-Mynes, propriétaire, prestataire          |      |      |      |      |      |
|  | Partenaires potentiels : CG 88, CPEPESC Lorraine, CSL, intercommunalités, PNRBV                         |      |      |      |      |      |
| <b>Moyens financiers et estimation des coûts</b>           | ↪ A32306P (323-B PDRH) 50% FEADER et 50% MEDDTL   |      |      |      |      |      |
| <b>suivi - évaluation</b>                                  | <u>Résultat attendu :</u><br>- Réseaux de corridors pour les chiroptères par la réhabilitation de haies |      |      |      |      |      |
|  | <u>Indicateur de suivi :</u><br>↪ Présence de haies réhabilitées  |      |      |      |      |      |
|  | <u>Critère d'évaluation :</u><br>↪ Amélioration de la structure linéaire du paysage                     |      |      |      |      |      |
| <b>Échéancier</b>  | 2012  | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |

**Action 03 Entretien de haies, d'alignements d'arbres**

**Priorité 2**

**Description**

L'action vise à entretenir les haies qui forment des corridors de vols pour les chiroptères. Ces éléments linéaires structurant le paysage permettent les déplacements d'individus notamment les flux entre métapopulations et servent, pour certaines espèces, de repères pour la chasse. Elle est complémentaire de l'action précédente O2.

Mesures contractuelles : les contrats ni agricoles, ni forestiers Natura 2000 (CIRCULAIRE DNP/SDEN N°2007-3 DGFAR/SDER/C2007-5068 du 21 novembre 2007)

A32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets.

|  |  |      |      |      |      |      |
|--|--|------|------|------|------|------|
| <b>Nature de l'action</b>                                  | Contractuelle (natura 2000)  |      |      |      |      |      |
| <b>Statuts de propriété et parcelles concernées</b>        | Parcelle communale du Thillot, section OF N°128  |      |      |      |      |      |
| <b>Espèces et/ou milieux d'intérêt communautaire visés</b> | Toutes les espèces de chiroptères  |      |      |      |      |      |
| <b>Maitres d'œuvre et/ou partenaires potentiels</b>        | Maîtrise d'ouvrage : propriétaires.  |      |      |      |      |      |
|  | Maîtrise d'œuvre potentielle : la régie municipale des Hautes-Mynes, propriétaire, prestataire |      |      |      |      |      |
|  | Partenaires potentiels : CG 88, CPEPESC Lorraine, CSL, intercommunalités, PNRBV                |      |      |      |      |      |
| <b>Moyens financiers et estimation des coûts</b>           | ↪ A32306R (323-B PDRH) 50% FEADER et 50% MEDDTL  |      |      |      |      |      |
| <b>suivi - évaluation</b>                                  | <u>Résultat attendu</u> :  |      |      |      |      |      |
|  | - Réseaux de corridors pour les chiroptères par l'entretien des haies                          |      |      |      |      |      |
|  | <u>Indicateur de suivi</u> :   |      |      |      |      |      |
|  | ↪ Présence de haies réhabilitées   |      |      |      |      |      |
|  | <u>Critère d'évaluation</u> :  |      |      |      |      |      |
|  | ↪ Amélioration de la structure linéaire du paysage   |      |      |      |      |      |
| <b>Échéancier</b>  | 2012   | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |

## Action **F1** Mise en cohérence des documents de gestion forestière

### Priorité 1

#### Description

Il s'agit d'intégrer les préconisations de gestion proposées par le document d'objectifs dans les documents de gestion forestière afin de concrétiser ces prescriptions dans la gestion sylvicole courante. L'aménagement forestier de la commune du Thillot doit être révisé en 2011, c'est l'occasion de prendre en compte les objectifs du DOCOB pour conserver au mieux les chiroptères dans un bon état de conservation en leur offrant un habitat forestier adéquat.

#### Mesure non contractuelle

- La commune et l'ONF pourront mettre en place une concertation avec l'animateur du site Natura 2000 et les experts chiroptères en amont de la rédaction des aménagements forestiers

#### Mesure réglementaire

- Application de la circulaire ministérielle du 7 avril 2009 prévoyant la mise en cohérence des aménagements forestiers en forêt relevant du régime forestier.

|  |   |      |      |      |      |      |
|--|---|------|------|------|------|------|
| <b>Nature de l'action</b>                                  | Non contractuelle/ Réglementaire  |      |      |      |      |      |
| <b>Statuts de propriété et parcelles concernées</b>        | Forêts communales : parcelles forestières ONF : HA1, 41, 45 et 55   |      |      |      |      |      |
| <b>Espèces et/ou milieux d'intérêt communautaire visés</b> | Toutes les espèces de chiroptères   |      |      |      |      |      |
|  | Milieux naturels : hêtraies sapinières acidiphiles  |      |      |      |      |      |
| <b>Maitres d'œuvre et/ou partenaires potentiels</b>        | Maîtrise d'ouvrage : propriétaires.   |      |      |      |      |      |
|  | Maîtrise d'œuvre potentielle : ONF, gestionnaires forestiers  |      |      |      |      |      |
|  | Partenaires potentiels : gestionnaires forestiers, ONF, CRPF, CPEPESC Lorraine, PNRBV.  |      |      |      |      |      |
| <b>Moyens financiers et estimation des coûts</b>           | ↪ Évaluation de la conformité : environ 1/2 journée.<br>↪ Mise en conformité le cas échéant : 2 à 4 jours (action relevant du régime forestier).  |      |      |      |      |      |
| <b>suivi - évaluation</b>                                  | <u>Résultat attendu</u><br>↪ Intégration des orientations du document d'objectifs dans les nouveaux documents de gestion forestière pour 100% de la surface concernée.<br>↪ Concertation avec les personnes ressources<br>↪ Nouveau document d'aménagement forestier prenant en compte le Docob |      |      |      |      |      |
|  | <u>Indicateur de suivi :</u><br>↪ Nombre de documents de gestion forestière mis en cohérence.<br>↪ Surfaces de la ZSC dont le document de gestion forestière a été mis en cohérence.  |      |      |      |      |      |
|  | <u>Critère d'évaluation :</u><br>↪ Amélioration du potentiel alimentaire des chiroptères et de l'état de conservation des milieux forestiers  |      |      |      |      |      |
| <b>Échéancier</b>  | 2012  | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |

## Action F2 Mise en œuvre d'une gestion forestière favorable aux espèces d'intérêt communautaire

### Priorité 1

#### Description

Il s'agit de mettre en place les actions planifiées dans le document de gestion forestière pour la préservation des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats.

#### Mesure contractuelle natura 2000 : contrat forestier

- F27015 Travaux d'irrégularisation des peuplements selon une logique non productive
- F27012 Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

#### Mesure non contractuelle

- La commune et l'ONF pourront mettre en place une concertation avec l'animateur du site Natura 2000 et les experts chiroptères pour la gestion des milieux forestiers

#### Mesure réglementaire

- Application du document de gestion forestière.

|  |  |      |      |      |      |      |
|--|--|------|------|------|------|------|
| <b>Nature de l'action</b>                                  | Non contractuelle/ Contractuelle (natura 2000)/ Réglementaire  |      |      |      |      |      |
| <b>Statuts de propriété et parcelles concernées</b>        | Forêts communales : parcelles forestières : HA1, 41, 45 et 55  |      |      |      |      |      |
| <b>Espèces et/ou milieux d'intérêt communautaire visés</b> | Toutes les espèces   |      |      |      |      |      |
|  | Milieux naturels : forêts  |      |      |      |      |      |
| <b>Maitres d'œuvre et/ou partenaires potentiels</b>        | Maîtrise d'ouvrage : propriétaires.  |      |      |      |      |      |
|  | Maîtrise d'œuvre potentielle : ONF, gestionnaires forestiers   |      |      |      |      |      |
|  | Partenaires potentiels : gestionnaires forestiers, ONF, CRPF, CPEPESC Lorraine, PNRBV.   |      |      |      |      |      |
| <b>Moyens financiers et estimation des coûts</b>           | ✎ Pour les mesures contractuelles : Indemnisation du propriétaire : base forfaitaire prévue par les arrêtés préfectoraux relatifs aux contrats Natura 2000, plafonnées pour F27015 à 1075 euros/ha et F27012 entre 2000 euros/ha et 4000euros/ha |      |      |      |      |      |
| <b>suivi - évaluation</b>                                  | <b>Résultat attendu :</b><br>✎ Augmentation de la part d'habitats favorables et très favorables aux chiroptères<br>✎ Concertation avec les personnes ressources  |      |      |      |      |      |
|  | <b>Indicateur de suivi :</b><br>✎ Nombre d'îlots de sénescences, travaux<br>✎ Surfaces d'habitats favorables et très favorables aux chiroptères  |      |      |      |      |      |
|  | <b>Critère d'évaluation :</b><br>✎ Amélioration du potentiel alimentaire des chiroptères et de l'état de conservation des milieux forestiers   |      |      |      |      |      |
| <b>Échéancier</b>  | 2012   | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |

## Action **S1** Suivis hivernaux des populations de chiroptères

### Priorité 1

#### Description

L'objectif est d'assurer la surveillance de l'état de conservation des espèces citées à l'annexe II prévue par l'article 11 de la DHFF. Les effectifs et les tendances des populations des espèces chiroptères ayant motivé la désignation du site Natura 2000 doivent être évalués.

Afin d'obtenir le maximum d'information nécessaire à l'évaluation de l'état de conservation, chaque gîte doit être suivi une fois par an. Les comptages sont principalement réalisés durant les périodes de mise bas et d'hivernage selon les gîtes et effectués par la CPEPESC Lorraine et le CSL. Les acteurs locaux du site (archéologues, forestiers, etc.) pourront également contribuer aux suivis suite à la formation sur les chiroptères.

Afin de maintenir le même protocole d'observations ainsi qu'une relation de confiance avec les propriétaires, les suivis doivent être réalisés par les mêmes observateurs. Actuellement les suivis des sites Natura 2000 sont financés via le plan de restauration des chiroptères de lorraine.

Les suivis seront précédés d'une demande d'autorisation auprès du propriétaire.

#### Mesures non contractuelles

- ↳ Poursuivre les suivis annuels sur la mine Saint-Thomas et le réseau Saint-Charles
- ↳ Mettre en place un suivi sur le réseau Saint-Henry et la mine Saint-Nicolas avec l'accord des propriétaires concernés.

|   |   |      |      |      |      |      |
|---|---|------|------|------|------|------|
| <b>Nature de l'action</b>                                     | Non contractuelle/investissement  |      |      |      |      |      |
| <b>Communes, Statuts de propriété et parcelles concernées</b> | L'ensemble du site  |      |      |      |      |      |
| <b>Espèces et/ou milieux d'intérêt communautaire visés</b>    | Toutes les espèces de chiroptères   |      |      |      |      |      |
| <b>Maitres d'œuvre et partenaires potentiels</b>              | Maîtrise d'ouvrage : Service de l'Etat (DREAL)  |      |      |      |      |      |
|   | Maîtrise d'œuvre potentielle : CPEPESC Lorraine, CSL, acteurs locaux  |      |      |      |      |      |
|   | Partenaires potentiels : CG 88, CPEPESC Lorraine, CSL, communes, propriétaires,   |      |      |      |      |      |
| <b>Moyens financiers et estimation des coûts</b>              | ↳ État (DREAL) (323-A du PDRH) Plan Restauration Chiroptères Lorraine, CG 88<br>↳ 2 jours (terrain + rédaction rapport), 2 personnes : 500x2x2 = 2000 euros |      |      |      |      |      |
| <b>suivi - évaluation</b>                                     | <b>Résultat attendu :</b><br>↳ 100% du site suivis annuellement<br>↳ Rapports des suivis  |      |      |      |      |      |
|   | <b>Indicateur de suivi :</b><br>↳ Pourcentage du site suivi chaque année<br>↳ Nombre de données collectées  |      |      |      |      |      |
|   | <b>Critère d'évaluation :</b><br>↳ Meilleures connaissances de l'état de conservation des populations   |      |      |      |      |      |
| <b>Échéancier (hiver)</b>                                     | 2012  | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |



## Action **S2** suivis des habitats d'intérêt communautaire

### Priorité 1

#### Description

Les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 sont mal connus et restent à étudier de manière plus fine pour notamment évaluer précisément leurs états de conservation.

Ce suivi est nécessaire afin de mettre en place des mesures de gestion adaptées sur les habitats pour assurer la sauvegarde des chiroptères.

#### Mesures non contractuelles- Investissement

- Détermination précise et suivi des habitats par la réalisation de relevés phytosociologiques pour les prairies et évaluation de l'état de conservation

- Suivi et évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire forestiers par la méthode Carnino.

|  |   |      |      |      |      |      |
|--|---|------|------|------|------|------|
| Nature de l'action                                     | investissement  |      |      |      |      |      |
| Communes, Statuts de propriété et parcelles concernées | Ensemble du site  |      |      |      |      |      |
| Espèces et milieux visés                               | Toutes les espèces  |      |      |      |      |      |
|  | Milieux naturels d'intérêt communautaire : prairies, forêts   |      |      |      |      |      |
| Maitres d'œuvre et partenaires potentiels              | Maîtrise d'ouvrage : Service de l'Etat (DREAL), structure animatrice  |      |      |      |      |      |
|  | Maîtrise d'œuvre potentielle : CSL, structure animatrice, Floraine, ONF   |      |      |      |      |      |
|  | Partenaires potentiels : CG 88, CPEPESC Lorraine, CSL, Floraine, ONF, PNRBV   |      |      |      |      |      |
| Moyens financiers et estimation des coûts              | État (DREAL) (323-A du PDRH) Plan Restauration Chiroptères Lorraine, CG 88, et Europe (FEDER)                                   |      |      |      |      |      |
| suivi - évaluation                                     | Résultat attendu :  |      |      |      |      |      |
|  | ↳ Résultat du suivi : réalisation de relevés phytosociologiques sur cartes et évaluation de l'état de conservation des habitats |      |      |      |      |      |
|  | ↳ Rapports  |      |      |      |      |      |
| suivi - évaluation                                     | Indicateur de suivi :   |      |      |      |      |      |
|  | ↳ Réalisation du suivi : nombres de relevés de terrain  |      |      |      |      |      |
| suivi - évaluation                                     | Critère d'évaluation :  |      |      |      |      |      |
|  | ↳ Meilleures connaissances de l'état de conservation des habitats   |      |      |      |      |      |
| Échéancier   | 2012  | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |

↳ Inventaire et suivis des autres groupes taxonomiques

**Action S3 Etudes visant à améliorer les connaissances des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats**

**Priorité 2**

**Description**

Il s'agit de réaliser plusieurs types d'études visant à :

- Évaluer les impacts des actions réalisées prévues par le DOCOB notamment comparer les conditions aérologiques, thermiques avant et après aménagements des gîtes
- Mieux connaître le fonctionnement des espèces d'intérêt communautaire notamment leurs connexions avec d'autres gîtes et leurs habitats de chasse. En effet, la prise en compte des territoires de chasse est essentielle au maintien voire à l'amélioration de l'état de conservation des chiroptères du site Natura 2000. L'identification des terrains de chasse peut permettre de proposer une extension du site Natura 2000 de façon cohérente avec l'objectif de conservation des espèces ayant motivé la désignation du site Natura 2000.

Ces études sont nécessaires afin de mettre en place des mesures de gestion adaptées pour assurer la sauvegarde des chiroptères.

**Mesures non contractuelles**

Les principales études complémentaires à réaliser qui ont été identifiées sont les suivantes :

- ↳ Étude des impacts des aménagements et des actions réalisés
- ↳ Étude des terrains de chasse
- ↳ Prospection de gîtes et colonies périphériques

|   |  |      |      |      |      |      |
|---|--|------|------|------|------|------|
| <b>Nature de l'action</b>                                     | Non contractuelle- Investissement  |      |      |      |      |      |
| <b>Communes, Statuts de propriété et parcelles concernées</b> | Ensemble du site et alentours  |      |      |      |      |      |
| <b>Espèces et/ou milieux d'intérêt communautaire visés</b>    | Toutes les espèces de chiroptères  |      |      |      |      |      |
|   | Milieux naturels : prairies, forêts  |      |      |      |      |      |
| <b>Maitres d'œuvre et partenaires potentiels</b>              | Maîtrise d'ouvrage : Service de l'Etat (DREAL), structure animatrice                                     |      |      |      |      |      |
|   | Maîtrise d'œuvre potentielle : CPEPESC Lorraine, CSL, structure animatrice                               |      |      |      |      |      |
|   | Partenaires potentiels : CG 88, CPEPESC Lorraine, CSL, bénéficiaires des contrats et de la charte, PNRBV |      |      |      |      |      |
| <b>Moyens financiers et estimation des coûts</b>              | État (DREAL) (323-A du PDRH) Plan Restauration Chiroptères Lorraine, CG 88, et Europe (FEDER)            |      |      |      |      |      |
| <b>suivi - évaluation</b>                                     | <u>Résultat attendu</u> :  |      |      |      |      |      |
|   | ↳ Réalisation des études   |      |      |      |      |      |
|   | ↳ Rapports   |      |      |      |      |      |
| <b>suivi - évaluation</b>                                     | <u>Indicateur de suivi</u> :   |      |      |      |      |      |
|   | ↳ Nombre de données collectées   |      |      |      |      |      |
| <b>suivi - évaluation</b>                                     | <u>Critère d'évaluation</u> :  |      |      |      |      |      |
|   | ↳ Meilleures connaissances de l'état de conservation des populations et des habitats d'espèces           |      |      |      |      |      |
| <b>Échéancier</b>   | 2012   | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |

## Action IS1 Formation

### Description

Il s'agit de former les acteurs locaux du site. Cette démarche permettra une meilleure implication des acteurs notamment les forestiers mais aussi les archéologues qui le souhaitent. Les modalités de cette formation seront à définir en fonction des besoins. Deux niveaux peuvent être différenciés :

1. Formation de base : connaissances minimums sur les chiroptères pour adopter un comportement respectueux en présence des espèces.
2. Formation approfondie : connaissances suffisantes pour participer aux suivis des populations.
3. Formation permettant de sensibiliser à leur tour le grand public, leurs interlocuteurs, partenaires.

### Priorité 1

#### Mesures non contractuelles- Investissement

Les principales mesures qui ont été identifiées sont les suivantes :

- Former les acteurs locaux du site

|  |   |      |      |      |      |      |
|--|---|------|------|------|------|------|
| Nature de l'action                                     | Non contractuelle-Investissement  |      |      |      |      |      |
| Communes, Statuts de propriété et parcelles concernées | Sur l'ensemble du site  |      |      |      |      |      |
| Espèces et/ou milieux d'intérêt communautaire visés    | Toutes les espèces de chiroptères   |      |      |      |      |      |
|  | Tous les milieux  |      |      |      |      |      |
| Maîtres d'œuvre et partenaires potentiels              | Maîtrise d'ouvrage : CPEPESC Lorraine, CSL, structure animatrice,   |      |      |      |      |      |
|  | Maîtrise d'œuvre potentielle : CPEPESC Lorraine, CSL, structure animatrice,   |      |      |      |      |      |
|  | Partenaires potentiels : CG 88, CPEPESC Lorraine, CSL, CPIE, OT, PNRBV, SESAM, ONF                                      |      |      |      |      |      |
| Moyens financiers et estimation des coûts              | A définir selon les besoins de formation  |      |      |      |      |      |
| suivi- évaluation                                      | Résultat attendu :<br>↳ Réalisation de formations   |      |      |      |      |      |
|  | Indicateur de suivi :<br>↳ Nombre de formations réalisées/participants  |      |      |      |      |      |
|  | Critère d'évaluation :<br>↳ Meilleures connaissances et prise en compte des chiroptères par les acteurs locaux du site. |      |      |      |      |      |
| Échéancier   | 2012  | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |

## Action IS2 Sensibilisation et pédagogie

### Description

Il s'agit de mettre en œuvre des actions visant à informer et sensibiliser le grand public et les scolaires aux enjeux de conservation des chiroptères.

### Priorité 1

#### Mesures non contractuelles

Les principales mesures qui ont été identifiées sont les suivantes :

- Réaliser une conférence tous les deux ans sur les chauves-souris dans le cadre de la nuit de la chauve-souris au sein de la commune
- Faire des animations avec les écoles
- Diffuser des brochures, un film et diverses informations sur les chiroptères à la maison des Hautes-Mynes avec l'autorisation du Maire.

#### Mesures contractuelles

**A32326I** Investissement visant à informer les usagers pour limiter leur impact

|   |  |      |      |      |      |      |
|---|--|------|------|------|------|------|
| <b>Nature de l'action</b>   | Contractuelle natura 2000/ Non contractuelle-Investissement  |      |      |      |      |      |
| <b>Communes, Statuts de propriété et parcelles concernées</b>                                 | Sur l'ensemble du site   |      |      |      |      |      |
| <b>Espèces et/ou milieux d'intérêt communautaire visés</b>                                    | Toutes les espèces de chiroptères  |      |      |      |      |      |
|   | Tous les milieux   |      |      |      |      |      |
| <b>Maitres d'œuvre et partenaires potentiels</b>  | Maîtrise d'ouvrage : CPEPESC Lorraine, CSL, structure animatrice,  |      |      |      |      |      |
|   | Maîtrise d'œuvre potentielle : CPEPESC Lorraine, CSL, structure animatrice, prestataire, Régie municipale des Hautes-Mynes                                     |      |      |      |      |      |
|   | Partenaires potentiels : CG 88, CPEPESC Lorraine, CSL, CPIE, OT, PNRBV, Régie municipale des Hautes-Mynes  |      |      |      |      |      |
| <b>Moyens financiers Coût</b>   | État (MEDDTL) (323-A du PDRH), collectivités territoriales<br>panneau : sur devis<br>Animations pédagogiques : 2000 euros/an en moyenne en fonction des années |      |      |      |      |      |
| <b>suivi- évaluation</b>  | <u>Résultat attendu</u> :  |      |      |      |      |      |
|   | ↳ Réalisation des animations<br>↳ Productions et factures des panneaux, bilan annuel des animations  |      |      |      |      |      |
|   | <u>Indicateur de suivi</u> :   |      |      |      |      |      |
| ↳ Nombre d'animations réalisées   |  |      |      |      |      |      |
| <u>Critère d'évaluation</u> :   |  |      |      |      |      |      |
| ↳ Meilleures connaissances et prise en compte des chiroptères par le public et les scolaires. |  |      |      |      |      |      |
| <b>Échéancier</b>   | 2012   | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |

## Action IS3 Communication

### Description

Il s'agit de réaliser des documents de communication pour informer les acteurs et le grand public des actions réalisées et des projets en cours sur le site.

### Priorité 2

### Mesures non contractuelles

Les principales mesures qui ont été identifiées sont les suivantes :

- Réalisation d'une brochure « Visite des mines sans déranger les chauves-souris »
- Mise à jour du site internet Natura 2000-PNRBV
- Réaliser des articles dans la presse, les bulletins municipaux

|   |   |      |      |      |      |      |
|---|---|------|------|------|------|------|
| <b>Nature de l'action</b>                                     | Non contractuelle-Investissement  |      |      |      |      |      |
| <b>Communes, Statuts de propriété et parcelles concernées</b> | Sur l'ensemble du site  |      |      |      |      |      |
| <b>Espèces et/ou milieux d'intérêt communautaire visés</b>    | Toutes les espèces de chiroptères   |      |      |      |      |      |
|   | Tous les milieux  |      |      |      |      |      |
| <b>Maitres d'œuvre et partenaires potentiels</b>              | Maîtrise d'ouvrage : CPEPESC Lorraine, CSL, structure animatrice,   |      |      |      |      |      |
|   | Maîtrise d'œuvre potentielle : CPEPESC Lorraine, CSL, structure animatrice, prestataire,                                |      |      |      |      |      |
|   | Partenaires potentiels : CG 88, CPEPESC Lorraine, CSL, CPIE, OT, PNRBV, Régie municipale des Hautes-Mynes               |      |      |      |      |      |
| <b>Moyens financiers</b>                                      | État (MEDDTL) (323-A du PDRH), collectivités territoriales<br>Coût : 10 000 euros pour 3ans                             |      |      |      |      |      |
| <b>suivi - évaluation</b>                                     | <u>Résultat attendu :</u><br>↳ Diffusion d'informations sur le site natura 2000   |      |      |      |      |      |
|   | <u>Indicateur de suivi :</u><br>↳ Nombres de brochures diffusées<br>↳ Site internet à jour<br>↳ Nombre d'articles parus |      |      |      |      |      |
|   | <u>Critère d'évaluation :</u><br>↳ Meilleures connaissances des actions et projets sur le site.                         |      |      |      |      |      |
| <b>Échéancier</b>   | 2012  | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |

## Action **A1** Animation du DOCOB

### Priorité 1

#### Description

Dans le but d'assurer la mise en place des actions prévues dans le Docob l'animateur doit promouvoir la contractualisation.

Pour cela, il présentera les projets associés aux contrats Natura 2000. Il assurera le montage des dossiers et la mise en oeuvre du contrat et suivra la réalisation des travaux. Il s'assurera de la transmission des justificatifs et du versement de la subvention. L'animateur devra promouvoir l'adhésion à la charte Natura 2000 auprès des propriétaires des gîtes à chiroptères. Enfin, il animera les comités de pilotage annuels et dressera le bilan de la contractualisation ainsi que de la mise en oeuvre globale des actions prévues par le Docob.

Il s'agira également d'accompagner les porteurs de projet dans le cadre des évaluations des incidences par un appui technique afin d'alimenter son étude d'évaluation des incidences. De plus, l'animateur assurera une veille territoriale pour s'assurer de la prise en compte des chiroptères dans les démarches locales (projets, plans, schémas, ...) soumis ou non à évaluation des incidences. L'animateur du site devra également gérer une base de données qui permet de suivre et évaluer la mise en oeuvre du DOCOB.

#### Mesures non contractuelles : animation

- Coordination technique et administrative du site
- Mise en oeuvre contrats et charte natura 2000
- Accompagnement des porteurs de projets dans le cadre de l'évaluation des incidences
- Gestion du DOCOB par SUDOCO
- Veille territoriale et juridique
- Provoquer des partenariats entre les acteurs locaux (conventions, etc.)

|  |   |                  |                  |                  |                  |                  |
|--|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Nature de l'action                                     | Non contractuelle   |                  |                  |                  |                  |                  |
| Communes, Statuts de propriété et parcelles concernées | Sur l'ensemble du site  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Espèces et/ou milieux d'intérêt communautaire visés    | Toutes les espèces d'intérêt communautaire  |                  |                  |                  |                  |                  |
|  | Tous les milieux  |                  |                  |                  |                  |                  |
| Maîtres d'œuvre et partenaires potentiels              | Maîtrise d'ouvrage : Propriétaires, collectivités, gestionnaires  |                  |                  |                  |                  |                  |
|  | Maîtrise d'œuvre potentielle : structure animatrice   |                  |                  |                  |                  |                  |
|  | Partenaires potentiels : DREAL, DDT   |                  |                  |                  |                  |                  |
| Moyens financiers et estimation des coûts              | État (MEDDTL) (323-A du PDRH) et Europe (FEDER, FEADER)<br>coût d'animation PNRBV : 5000 euros/an   |                  |                  |                  |                  |                  |
| suivi - évaluation                                     | <u>Résultat attendu :</u><br>↪ Réalisation de mesures contractuelles et applications de bonnes pratiques de gestion<br>↪ Bilan annuel d'animation |                  |                  |                  |                  |                  |
|  | <u>Indicateur de suivi :</u><br>↪ Nombre de contrats signés<br>↪ Nombre de chartes signées  |                  |                  |                  |                  |                  |
|  | <u>Critère d'évaluation :</u><br>↪ Amélioration de la gestion des gîtes et donc de l'état de conservation des chiroptères                         |                  |                  |                  |                  |                  |
| Échéancier   | 2012<br>14 jours  | 2013<br>14 jours | 2014<br>14 jours | 2015<br>14 jours | 2016<br>14 jours | 2017<br>14 jours |

## Action **A2** Proposition d'extension de périmètre et de changement de dénomination du site

### Priorité 1 : Proposition de modification du périmètre

#### Description

La phase de diagnostic a permis de mettre en évidence une incohérence du périmètre natura 2000. Afin de rendre le périmètre Natura 2000 cohérent avec les objectifs du Docob, il est nécessaire de proposer des axes d'extension du périmètre initial avec notamment la prise en compte des terrains de chasse, essentiel à la survie des espèces. Cette démarche devra émaner d'une volonté collective du COPIL avec la mise en place d'un groupe de travail composé d'acteurs de différents horizons pour mener une réflexion transversale. Le nom du site ne correspondant pas aux dénominations scientifiques des réseaux souterrains, une modification a été discutée en COPIL. La dénomination du site retenue par les membres du COPIL et proposé est « Les mines du Thillot ».

#### Mesure non contractuelle : animation

- Proposition de modification du périmètre
- Proposition modification de la dénomination du site natura 2000

|  |   |      |      |      |      |      |
|--|---|------|------|------|------|------|
| Nature de l'action                                     | Non contractuelle- animation/concertation   |      |      |      |      |      |
| Communes, Statuts de propriété et parcelles concernées | Sur l'ensemble du site  |      |      |      |      |      |
| Espèces et/ou milieux d'intérêt communautaire visés    | Toutes les espèces d'intérêt communautaire  |      |      |      |      |      |
|  | Tous les milieux  |      |      |      |      |      |
| Maitres d'œuvre et partenaires potentiels              | Maîtrise d'ouvrage : Service de l'état, structure animatrice  |      |      |      |      |      |
|  | Maîtrise d'œuvre potentielle : structure animatrice   |      |      |      |      |      |
|  | Partenaires potentiels : Divers   |      |      |      |      |      |
| Moyens financiers et estimation des coûts              | État (MEDDTL) (323-A du PDRH) et Europe (FEDER, FEADER) animation   |      |      |      |      |      |
| suivi - évaluation                                     | <u>Résultat attendu :</u><br>↳ Proposition de périmètre prenant en compte la totalité des entrées de mines voire les habitats de chasse favorables aux chiroptères<br>↳ Compte-rendu de réunion du COPIL sur les discussions de périmètre |      |      |      |      |      |
|  | <u>Indicateur de suivi :</u><br>↳ Linéaire de périmètre étudié.<br>↳ Surface faisant l'objet d'ajustement.<br>↳ Nouvel arrêté ministériel de désignation du site  |      |      |      |      |      |
|  | <u>Critère d'évaluation :</u><br>↳ Réalisation d'actions sur l'ensemble des réseaux souterrains   |      |      |      |      |      |
| Échéancier   | 2012  | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |






## Carte de localisation des actions



 périmètre proposé

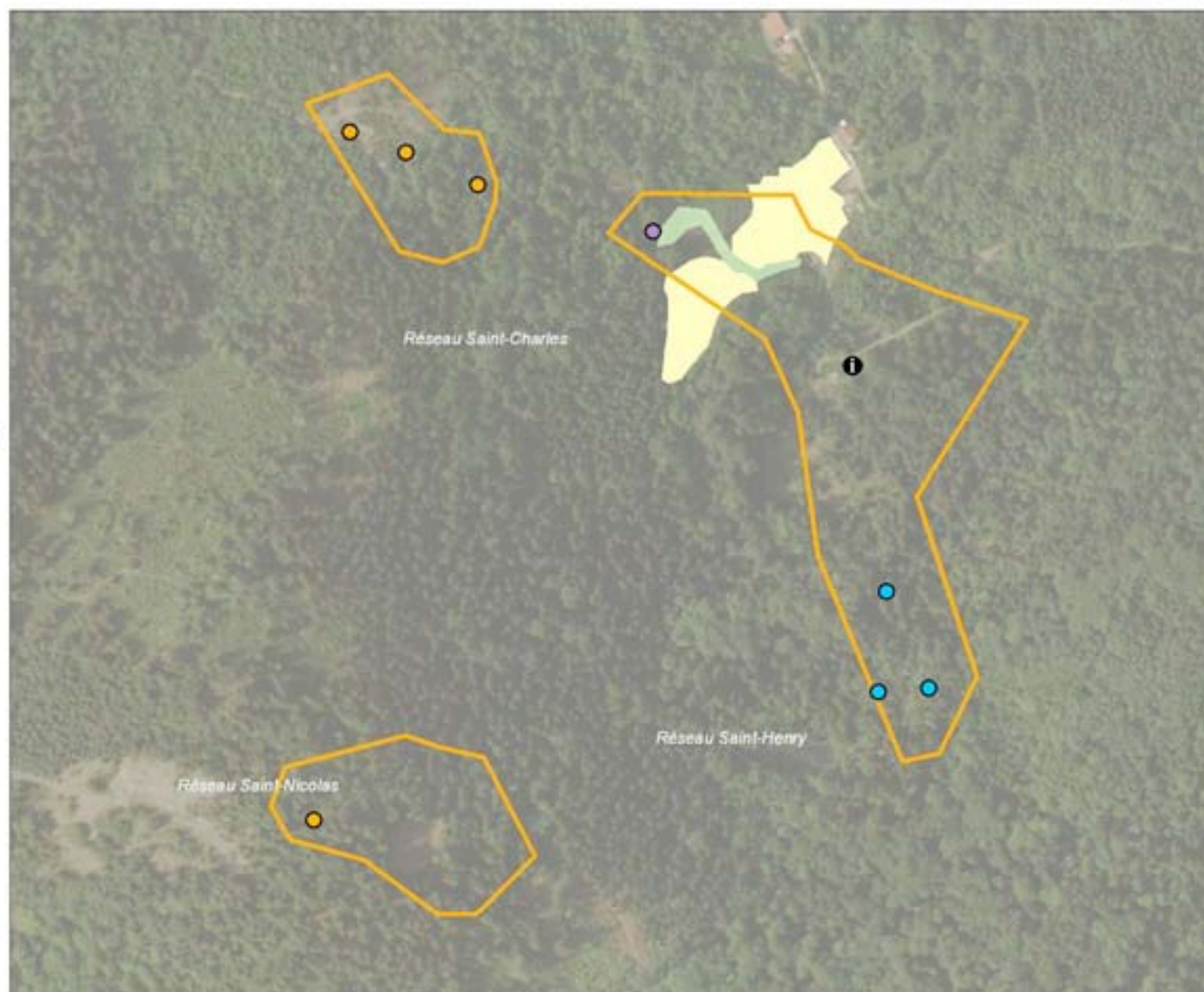
### Actions spatialisables

-  action G1 : aménagement du Réseau Saint-Henry
-  action G2 : aménagement du Réseau Saint-Charles et Saint-Nicolas
-  action G3 : aménagement de l'enfrée de mine si développement touristique
-  Action IS2 : panneaux d'informations et de sensibilisation
-  Action O1 : fauche de mûriers ouverts
-  Action O2/O3 : réhabilitation ou entretien de haies

### Actions portant sur l'ensemble du site natura 2000 :

- F1 : Mise en cohérence des documents de gestion forestière
- F2 : Mise en oeuvre d'une gestion forestière adéquate
- S1 : Suivis des populations de chiroptères
- S2 : Suivis des habitats d'intérêt communautaire
- S3 : Etudes visant à améliorer les connaissances
- IS1 : Formation
- IS2 : Sensibilisation et pédagogie
- IS3 : Communication
- A1 : Animation du DOCOB
- A2 : Ajustement de périmètre

### Localisation du site au sein du PNRBV



0 170 340 Mètres

## B- Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre des actions retenues

| Fiche action  | Maître d'oeuvre                                | Coût prévisionnel (Euros)               | Calendrier prévisionnel |      |      |      |      |      | Nature de l'action                       | Financements (dont financeurs possibles) | Domaine d'action           | Priorité |
|---|--|---|-------------------------|------|------|------|------|------|--|--|----------------------------|----------|
|   |  |   | 2012                    | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |  |  |                            |          |
| G1 : Aménagements du Réseau Saint-Henry   | CPEPESC Lorraine                               | Sur devis                               | x                       | x    |      |      |      |      | Contractuelle                            | 50% FEADER, 50% MEDDTL                   | Gestion habitats d'espèces | 1        |
| G2 : Aménagements du Réseau Saint-Charles et de la mine Saint-Nicolas                     | CPEPESC Lorraine                               | Sur devis                               |                         |      | x    | x    | x    |      | Contractuelle                            | 50% FEADER, 50% MEDDTL                   | Gestion habitats d'espèces | 1        |
| G3 : Aménagement du Travers-Banc -32  | CPEPESC Lorraine                               | Sur devis                               |                         |      |      |      | x    | x    | Contractuelle                            | 50% FEADER, 50% MEDDTL                   | Gestion habitats d'espèces | 1        |
| O1 : Entretien des milieux ouverts  | Régie municipale des Hautes-Mynes, prestataire | Sur devis                               | x                       | x    | x    | x    | x    | x    | Contractuelle                            | 50% FEADER, 50% MEDDTL                   | Gestion habitats d'espèces | 1        |
| O2 : Réhabilitation/plantation de haies   | Régie municipale des Hautes-Mynes              | Sur devis                               |                         |      | x    | x    |      |      | Contractuelle                            | 50% FEADER, 50% MEDDTL                   | Gestion habitats d'espèces | 2        |
| O3 : Entretien de haies   | Régie municipale des Hautes-Mynes              | Sur devis                               | x                       | x    | x    | x    | x    | x    | Contractuelle                            | 50% FEADER, 50% MEDDTL                   | Gestion habitats d'espèces | 2        |
| F1 : Mise en cohérence des documents de gestion forestière                                | ONF, gestionnaires forestiers                  | x                                       | x                       |      |      |      |      |      | Réglementaire-Concertation               | x  | Gestion habitats d'espèces | 1        |
| F2 : Mise en œuvre d'une gestion forestière favorable aux espèces d'intérêt communautaire | ONF, gestionnaires forestiers                  | Selon le barème de l'arrêté préfectoral | x                       | x    | x    | x    | x    | x    | Contractuelle-Réglementaire-Concertation | 50% FEADER, 50% MEDDTL                   | Gestion habitats d'espèces | 1        |

| Fiche action  | Maître d'oeuvre  | Coût prévisionnel (Euros)                        | Calendrier prévisionnel |      |      |      |      |      | Nature de l'action           | Financements (dont financeurs possibles)           | Domaine d'action             | Priorité |
|---|--|--|-------------------------|------|------|------|------|------|------------------------------|--|------------------------------|----------|
|   |  |  | 2012                    | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |                              |  |                              |          |
| S1 : suivis hivernaux et estivaux des populations de chiroptères  | CPEPESC Lorraine   | ≈ 1500 euros/an                                  | x                       | x    | x    | x    | x    | x    | Investissement               | Etat, Europe, Plan de restauration des chiroptères | Expertises                   | 1        |
| S2 : Suivis des habitats d'intérêt communautaire  | CSL, Floraine, ONF, structure animatrice                       | 10 000 euros/ 3 ans                              |                         | x    |      |      |      | x    | Investissement               | Etat, Europe, Plan de restauration des chiroptères | Expertises                   | 1        |
| S3 : Etudes visant à améliorer les connaissances des espèces d'intérêt communautaire et de leurs habitats | CPEPESC Lorraine, CSL, structure animatrice                    |  | x                       | x    | x    | x    | x    | x    | Investissement               | Etat, Europe, Plan de restauration des chiroptères | Expertises                   | 2        |
| IS1 : Formation sur les chiroptères   | CPEPESC Lorraine   | Sur devis  | x                       |      | x    |      | x    |      | Investissement               | Etat, collectivités territoriales                  | Formation                    | 1        |
| IS2 : Sensibilisation et pédagogie  | CPEPESC Lorraine, CSL, OT, CPIE, Régie des Hautes-Mynes, PNRBV | 6000 euros/ 3 ans                                | x                       | x    | x    | x    | x    | x    | Investissement-Contractuelle | Etat, collectivités territoriales                  | Sensibilisation et pédagogie | 1        |
| IS3 : Communication   | CPEPESC Lorraine, CSL, OT, CPIE, Régie des Hautes-Mynes, PNRBV | 10 000 euros/3 ans                               | x                       | x    | x    | x    | x    | x    | Investissement               | Etat, collectivités territoriales                  | Communication                | 2        |
| A1 : animation du document d'objectifs  | à désigner, PNRBV  | à estimer sur la base du nombre de jours / an => | 14j                     | 14j  | 14j  | 14j  | 14j  | 14j  | Animation                    | Etat   | Animation                    | 1        |
| A2 : Ajustement du périmètre  | COFIL du site natura 2000                                      | x  | x                       |      |      |      |      |      | Animation-Concertation       | x  | Animation                    | 1        |

## *Chapitre 6 : l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs*

## A L'évaluation : quels objectifs ?

Il s'agira d'interpréter les résultats des suivis menés afin de porter un jugement sur les objectifs et les actions du document d'objectifs. Ce jugement portera en particulier sur :

- La pertinence des objectifs et des actions : identifier si, d'une part, les objectifs sont adaptés aux enjeux et d'autre part, si les actions ont bel et bien l'effet attendu ;
- Leur cohérence, au regard en particulier des autres politiques menées sur le territoire ;
- Leur efficacité : les actions ont-elles l'ampleur d'effet attendu ? ;
- Leur efficacité : s'interroger sur les coûts engagés au regard des effets induits.

L'évaluation portera sur deux objets principaux :

- l'état de conservation des habitats et des espèces ;
- la mise en œuvre du document d'objectifs.

### L'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS :

Elle se basera sur les indications présentées page 18, complétées par les données issues des suivis proposés dans la fiche action S1 page 55.

## B- L'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs

L'évaluation se fera à deux niveaux :

- une évaluation annuelle par le biais d'un bilan d'activités ;
- une évaluation de réactualisation de DOCOB qui reprendra ces bilans annuels : cette évaluation devra permettre d'argumenter les prochaines orientations ou actions de gestion sur le site.